

Ensemble pour l'École de demain en Ardèche

Mai 2026



Projet Saint Marcel d'Ardèche



Projet ANNONAY (Les cordeliers)



Saint-Lager Bressac (RPI)



École de St-Martin de Valamas

EDITO

« Le présent dossier consacré à l'observatoire de la ruralité et aux perspectives d'avenir des écoles en Ardèche s'inscrit pleinement dans la mission de l'éducation nationale : garantir, sur l'ensemble du territoire, une école capable de répondre aux défis de son temps, sans renoncer à ses fondements républicains.

L'école, en Ardèche comme ailleurs, demeure le premier service public de proximité, celui qui relie chaque enfant à la promesse d'égalité et d'émancipation. Dans un contexte démographique qui invite à repenser les équilibres territoriaux, il nous appartient d'assurer la continuité de cette promesse en conciliant souplesse et ambition. La réflexion engagée à travers cet observatoire traduit cette volonté : penser globalement les mutations du territoire pour agir localement avec discernement et confiance.

Au-delà des ajustements nécessaires, il s'agit d'une démarche de prospective partagée, mobilisant les collectivités, les services de l'État et la communauté éducative autour d'un même horizon : celui d'une école forte de ses valeurs, ouverte aux innovations et attentive à chaque élève, où qu'il vive.

Par cette coopération exemplaire, l'Ardèche montre que l'intelligence territoriale peut devenir le moteur d'une politique éducative plus claire, plus équitable et plus efficiente. C'est dans cet esprit, que se construit en Ardèche un avenir scolaire à la hauteur des défis et des talents qui la composent. »



Philippe DULBECCO

Recteur de l'académie de Grenoble

AVANT PROPOS

« L'avenir de l'école en Ardèche est un enjeu majeur d'égalité républicaine, de cohésion sociale et d'attractivité des territoires, au cœur de la démarche France Ruralités et des priorités de l'État dans le département.

Face à une baisse démographique durable, qui touche l'ensemble des bassins de vie, il nous revient de concilier l'indispensable adaptation de la carte scolaire avec le maintien d'un service éducatif de qualité, condition essentielle du dynamisme économique, social et culturel de nos communes rurales comme de nos centres urbains.

L'Observatoire des dynamiques rurales et territoriales que nous présidons, co-construit avec les élus, les services de l'Éducation nationale et l'ensemble des partenaires, offre le cadre d'un dialogue transparent et exigeant fondé sur des données partagées et une vision pluriannuelle des évolutions à venir.

Ce dossier témoigne de cette méthode : il met en lumière les diagnostics territoriaux, les projets de réorganisation des écoles et les initiatives locales qui contribuent à renforcer l'attractivité des territoires ardéchois. »

En notre qualité, notre exigence est double : préserver l'accessibilité de l'école pour tous les enfants ardéchois, y compris dans les zones de montagne ou de grande ruralité, et adapter notre maillage scolaire pour offrir à chaque élève des conditions d'apprentissage favorisant l'ambition, l'égalité et l'inclusion. Nous avons l'ambition de construire, avec tous les acteurs des territoires l'école de demain en Ardèche, juste, en proximité et plus solide face aux défis à venir. »



Benoît TRÉVISANI

Préfet de l'Ardèche



Thierry AUMAGE

Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
en Ardèche

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : L'observatoire des dynamiques rurales et territoriales	1
Contexte et objectifs	2
Composition de l'ODRT.....	3
La démarche.....	4
CHAPITRE 2 : L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE	5
CHAPITRE 3 : LE RESEAU DES COLLEGES	8
Evolutions démographiques : Horizon 2035 en France.....	9
Le réseau des collèges	10
Evolution des effectifs et projections 2035 en Ardèche (public et privé).....	11
CHAPITRE 4 : LE RESEAU DES ECOLES	14
Evolutions démographiques : Horizon 2035 en France.....	15
Déprise démographique (écoles publiques et privées).....	16
Analyses par arrondissement.....	17
Projection des effectifs à 2035 pour les écoles publiques.....	20
Projection des effectifs à 2035 pour les écoles privées.....	21
CHAPITRE 5 : CARACTERISTIQUES DES ECOLES EN ARDECHE	22
Caractéristiques.....	23
Un tiers des écoles à moins de 18 élèves par classe	24
Réussite des élèves par taille d'école.....	25
Des organisations territoriales variées existantes.....	26
Les Territoires Educatifs Ruraux (TER)	29
CHAPITRE 6 : PISTES DE REFLEXIONS D'EVOLUTIONS POSSIBLES	32
Proposition d'évolution (principes)	33
Typologie des propositions.....	34
Initiatives territoriales et projets d'avenir.....	35
Liste des pistes de réflexions (ANNEXES)	37
Accompagnement des collectivités (dotations)	38
Accompagnement des collectivités (fonds verts et réseaux scolaires)	39
Équipe départementale des inspecteurs de l'Éducation nationale	40

Chapitre 1

L'Observatoire des Dynamiques Rurales et Territoriales

Un **OUTIL** pour comprendre
l'actuel et **anticiper**
l'avenir de nos écoles

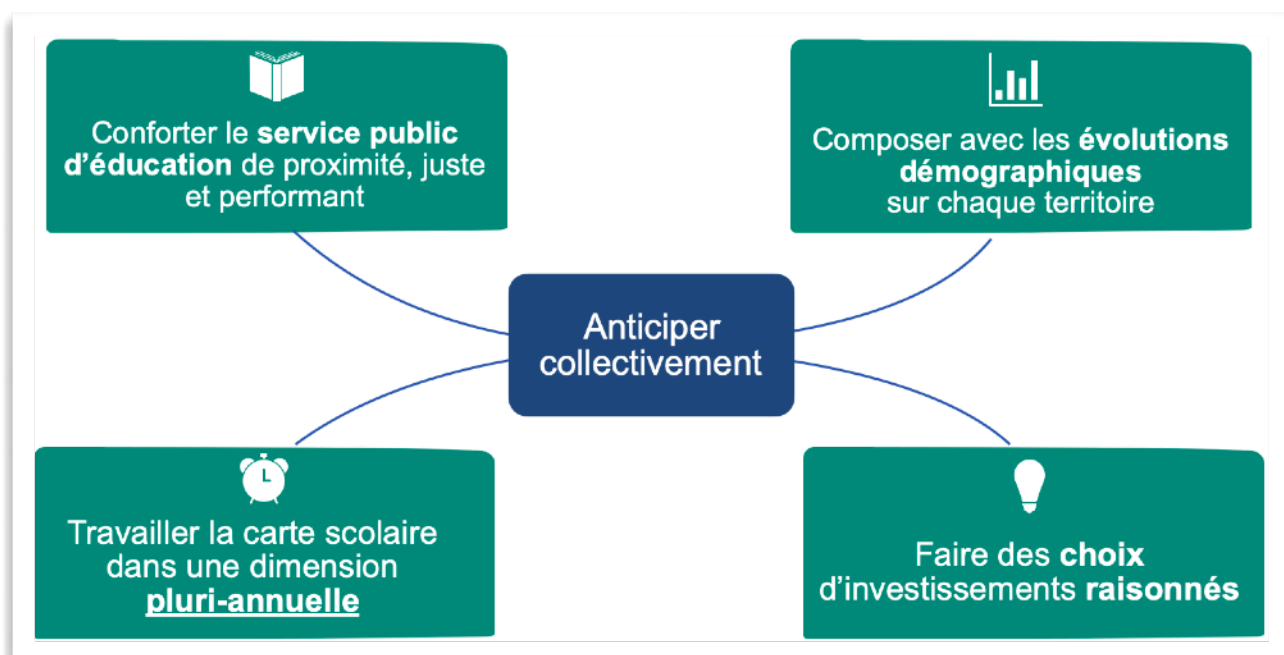
Des objectifs ambitieux au service des élèves et des territoires

Dès janvier 2024, l'Ardèche a mis en place un Observatoire des dynamiques rurales, inscrit dans la démarche nationale France Ruralités, afin d'adapter les politiques publiques aux spécificités d'un territoire particulièrement contrasté et marqué par une forte ruralité.

Cet observatoire poursuit un objectif double : mieux comprendre les évolutions démographiques, économiques et scolaires à l'échelle locale, et accompagner les acteurs du territoire dans l'anticipation des transformations à venir.

Conçu dans une logique partenariale, l'observatoire s'appuie sur un dialogue soutenu avec les élus locaux. Son organisation, arrêtée en concertation avec la préfecture de l'Ardèche, repose sur la tenue de réunions décentralisées.

Les différents temps de rencontres avec les acteurs des territoires ont permis et permettront de partager des indicateurs actualisés et de construire ensemble, avec les élus et la communauté éducative, une réflexion commune sur l'évolution du tissu scolaire. Face à la baisse démographique avérée dans le département, ces échanges visent à identifier les adaptations nécessaires pour maintenir un service éducatif de qualité et soutenir l'attractivité de tous les territoires.



Composition

de l'**O**bservatoire des **D**ynamiques
Rurales et **T**erritoriales
en **Ardèche**

Sont invités à chaque réunion de l'observatoire co-présidé par monsieur le préfet et monsieur le directeur académique :

- ◆ Madame la sénatrice, monsieur le sénateur
- ◆ Messieurs les députés
- ◆ Monsieur le président du conseil départemental de l'Ardèche
- ◆ Monsieur le président de l'AMF (Association des Maires de France)
- ◆ Monsieur le directeur de l'AMR (Association des Maires Ruraux)
- ◆ Mesdames les sous-préfètes, messieurs les sous-préfets
- ◆ Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI
- ◆ Madame la directrice de la Caisse Allocations Familiales
- ◆ Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Démarche

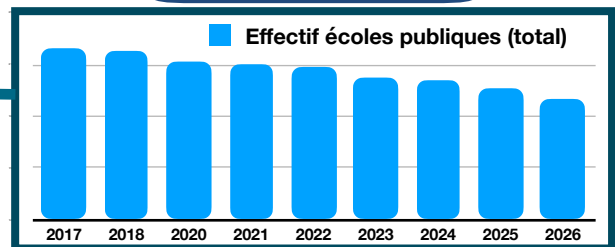
Pour une analyse fine à différentes échelles des territoires

Lors des différentes réunions de l'observatoire depuis janvier 2024, des analyses ont été menées et partagées avec une déclinaison du contexte démographique au plus près des territoires.

Au plan NATIONAL



Au plan DEPARTEMENTAL



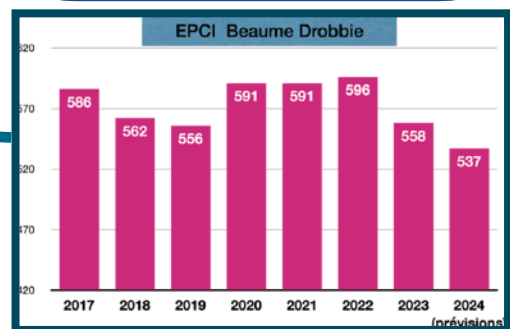
A l'échelle des ARRONDISSEMENTS

Arrondissement de **TOURNON-SUR-RHÔNE**

LES RURALITÉS, AU CŒUR DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

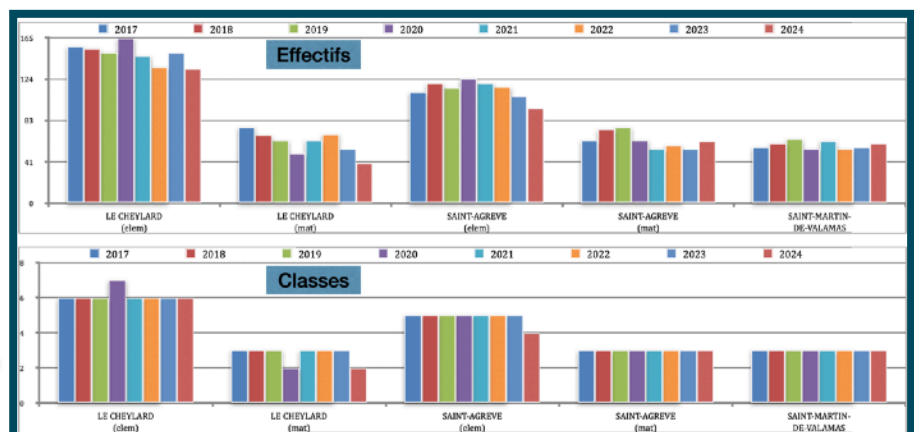
Communes / Ecoles	REP	Co. inst.	REP	Nb de classes	2009	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
ALBON-D'ARDÈCHE	REP		1	12	9	15	12	9	9	9	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
ANDRAC			2	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
ANCRAT			1	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
ANCRAT Fort Chevalier (RM)	REP		1	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
ANCRAT Caron-Mollard (privé)	REP		1	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
ANCRAT Cordeliers (privé)	REP		1	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
ANCRAT Font Chevalier (RM)	REP		1	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
ANCRAT Jean Moulin (RM)	REP		1	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
ANCRAT Reyette (privé)	REP		1	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
ARCENS			1	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
ARBAE-SUR-RHÔNE			2	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
BROSSAC	REP		1	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
COUVRES			1	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
LABATIE-D'ANDRAZE			1	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
LEMPIS	REP		2	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
MARAS			2	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
TOBIERS			1	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20

A l'échelle de l'EPCI



Et enfin...

A l'échelle de CHAQUE ECOLE



Chapitre 2

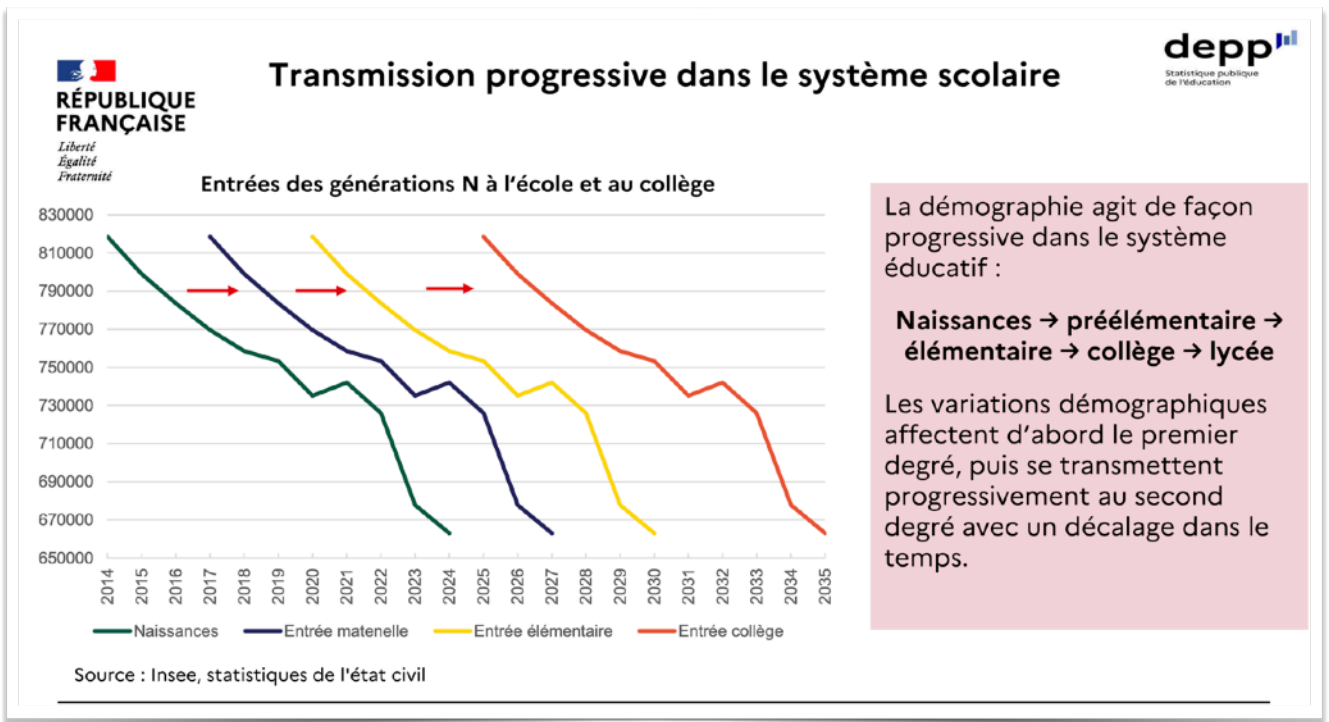
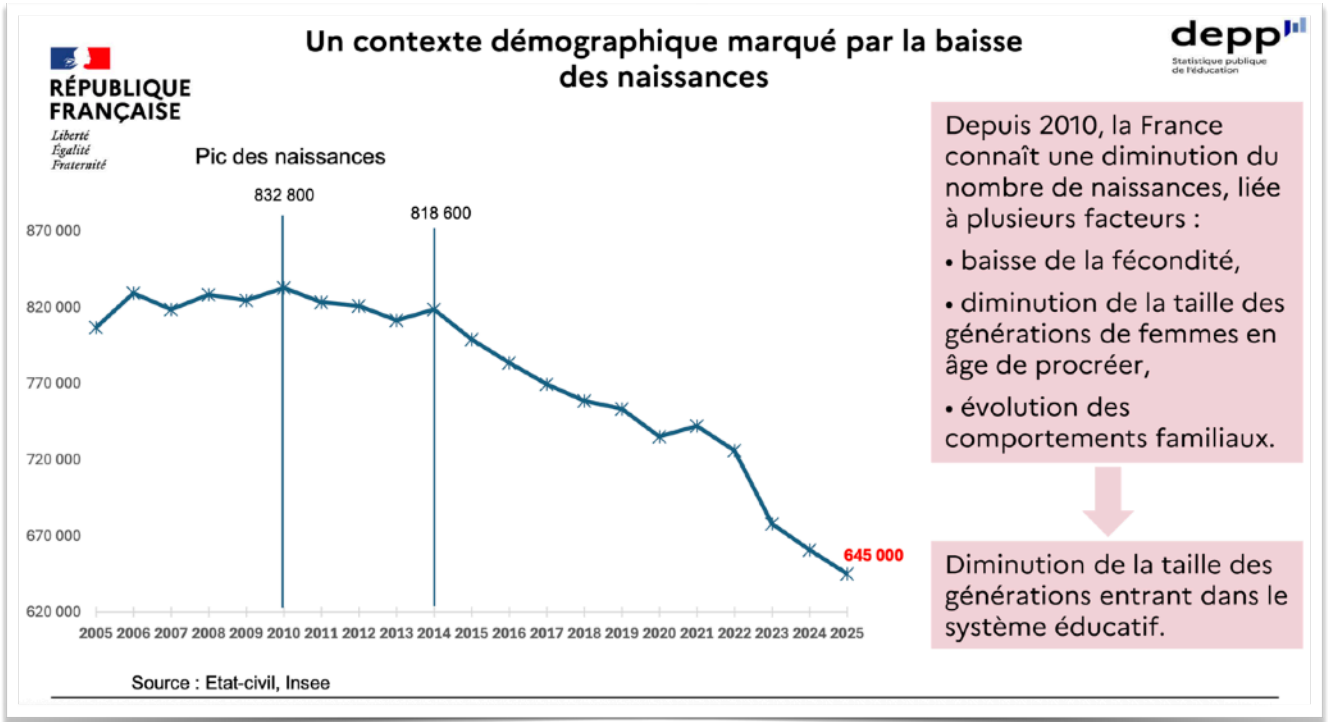
L'évolution démographique

Une natalité en baisse constante

En France,
dans l'académie
et en Ardèche

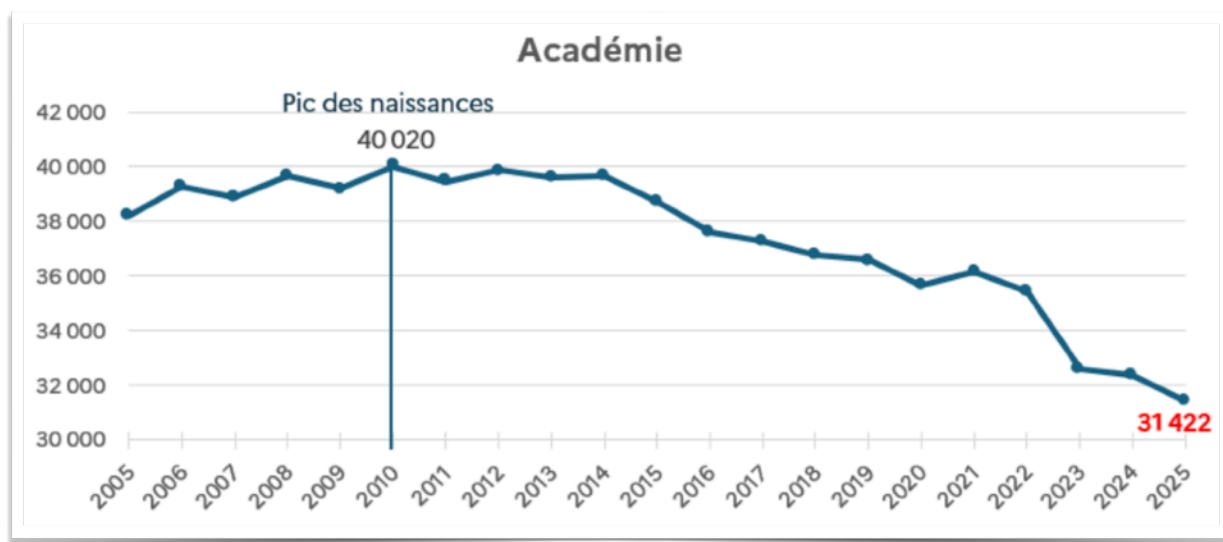
Le contexte démographique en FRANCE

Données nationales communiquées par la DEPP
(Division de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance)

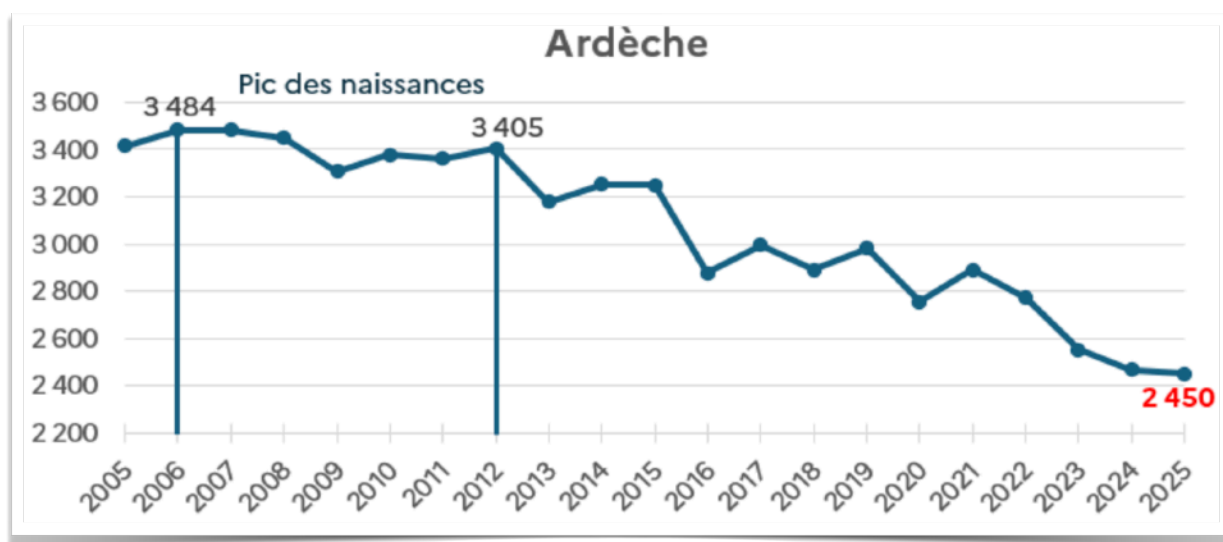


Le contexte démographique en Académique et départemental

L'académie de Grenoble et le département de l'Ardèche n'échappent pas à ce phénomène de baisse démographique.



S'agissant de l'Ardèche, certaines années ont pu voir des naissances très légèrement à la hausse. Toutefois, on note plus de 1000 naissances en moins qu'il y a 20 ans, avec une forte accentuation de la baisse depuis 4 années.



Chapitre 3

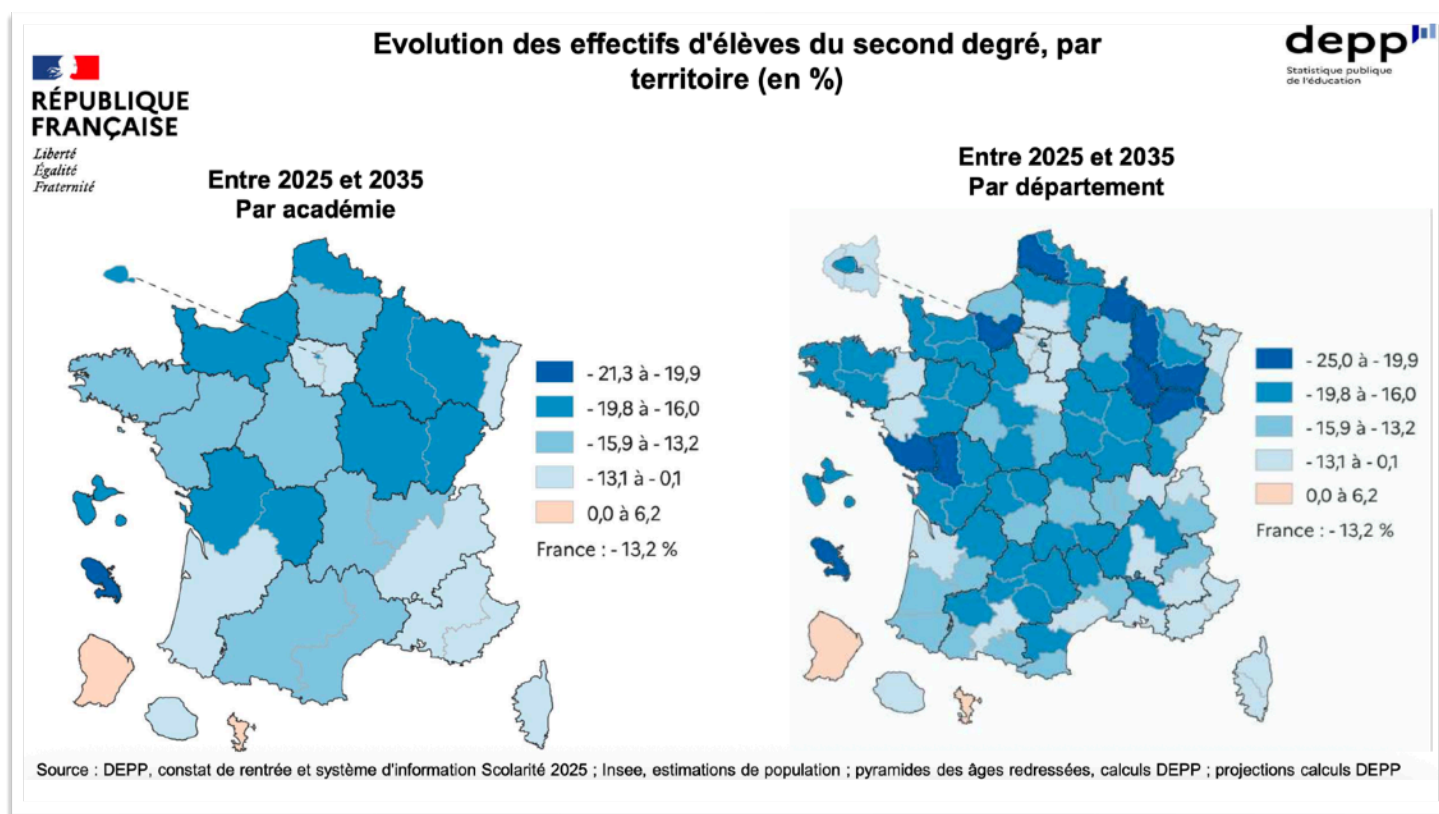
LE RÉSEAU DES COLLÈGES

EVOLUTION DES EFFECTIFS

...À L'HORIZON 2035

Evolution démographique À l'horizon 2035 en FRANCE

Dans les collèges / lycées



Une forte diminution du nombre d'élèves est attendue à l'échelle de tout le territoire français, avec des secteurs très impactés.

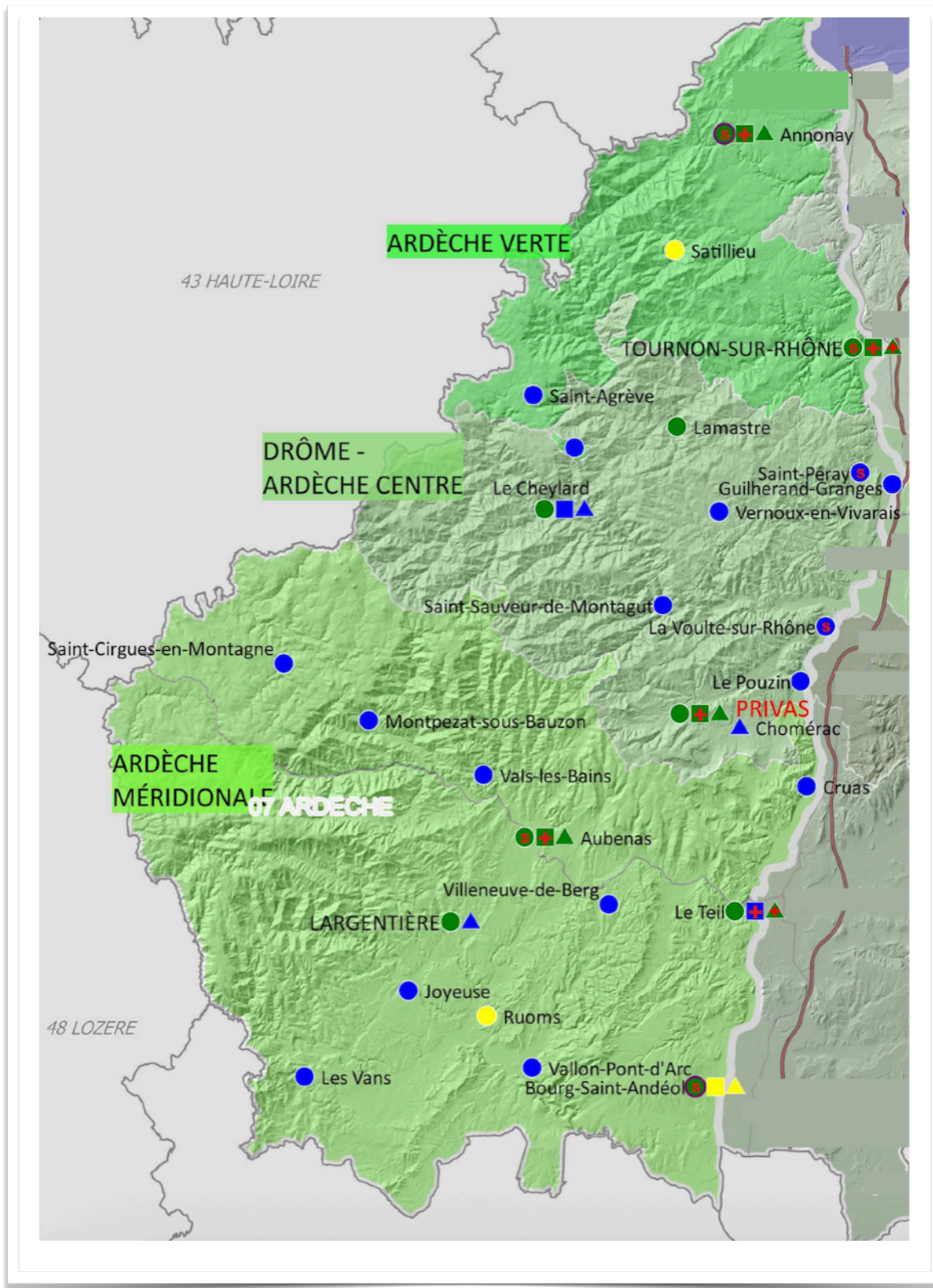
Si le quart sud-est du pays sera majoritairement préservé, l'Ardèche figure toutefois parmi les départements qui accuseront une baisse notable des effectifs d'ici 2035 dans le second degré.

A noter (source DEPP) :

« Les élèves qui entreront au collège et au lycée à l'horizon 2035 sont déjà nés : les élèves entrant en sixième en 2035 sont nés effectivement en 2024. La démographie future annoncée n'introduit donc pas d'incertitude pour le second degré. »

Le réseau des collèges ardéchois

Rentrée 2025 (public / privé)



Commune avec établissement

○ Collège

□ Lycée : Ens. général et technologique

△ LP ou SEP : Ens. professionnel

○ Education prioritaire

+ CPGE ou STS

S SEGPA

■ Public

■ Privé sous contrat

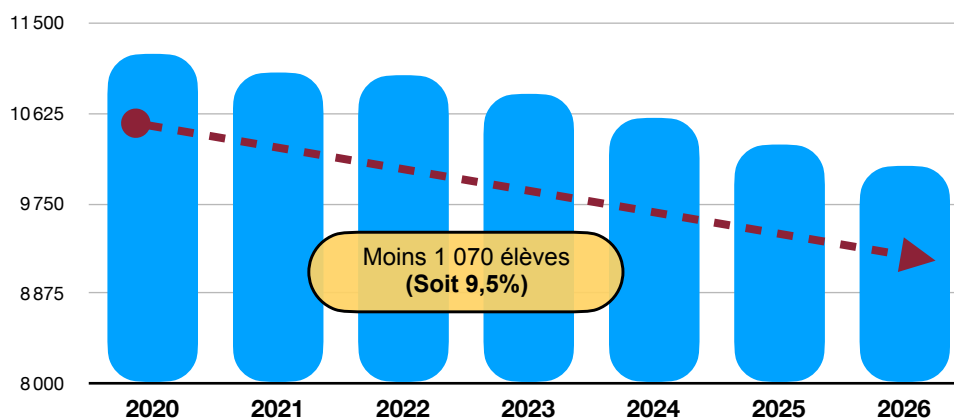
■ Public et privé sous contrat

Evolution des effectifs

Collèges publics - 2020 à 2026


	R20	R21	R22	R23	R24	R25	R26 (prévision)
ANNONAY Lombardière	506	476	483	434	420	407	381
ANNONAY Les Perrières	840	825	815	817	822	772	771
AUBENAS Jastres	328	298	299	292	278	301	307
AUBENAS Roqua	594	588	593	568	540	485	483
BOURG SAINT ANDEOL Le Laoul	523	496	556	552	588	554	539
CHEYLARD (LE) des deux vallées	279	285	271	249	245	251	226
CRUAS A. Mercoyrol	275	276	297	299	288	270	272
GUILHERAND Charles de Gaulle	651	653	617	644	623	669	691
JOYEUSE vallée de la Beaume	247	245	289	298	294	275	262
LAMASTRE Le Vivarais	233	221	213	197	183	167	160
LARGENTIERE La Ségalière	206	201	185	191	202	193	181
MONTPEZAT Joseph Durand	237	234	239	238	242	247	244
POUZIN (LE) ALEX Mézenc	357	378	353	356	363	361	376
PRIVAS Bernard de Ventadour	972	960	966	971	964	929	935
ST AGREVE Louis Juvet	120	105	104	91	96	100	97
ST CIRGUES EN MONTAGNE	80	100	87	81	74	78	68
ST PERAY Crussol	569	562	571	565	514	495	480
ST SAUVEUR DE MONTAGUT	215	213	191	192	191	193	183
TEIL (LE) Marcel Chamontin	689	652	641	640	608	608	583
TOURNON Marie Curie	1079	1032	956	870	797	771	743
VALLON PONT D'ARC Henri Ageron	376	359	393	375	380	378	374
VALS LES BAINS Georges Gouy	359	354	343	367	363	336	328
VANS (les) Léonce Vieljeux	286	302	298	275	273	265	254
VERNOUX Dr Pierre Delarbre	247	250	232	237	240	202	207
VILLENEUVE DE BERG Laboissière	402	413	426	428	427	419	400
VOULTE (La) les trois Vallées	524	538	574	583	577	586	579
TOTAL COLLEGES publics	11194	11016	10992	10810	10592	10312	10124

Evolution des effectifs (total collège Ardèche)



PROJECTION des effectifs 2035

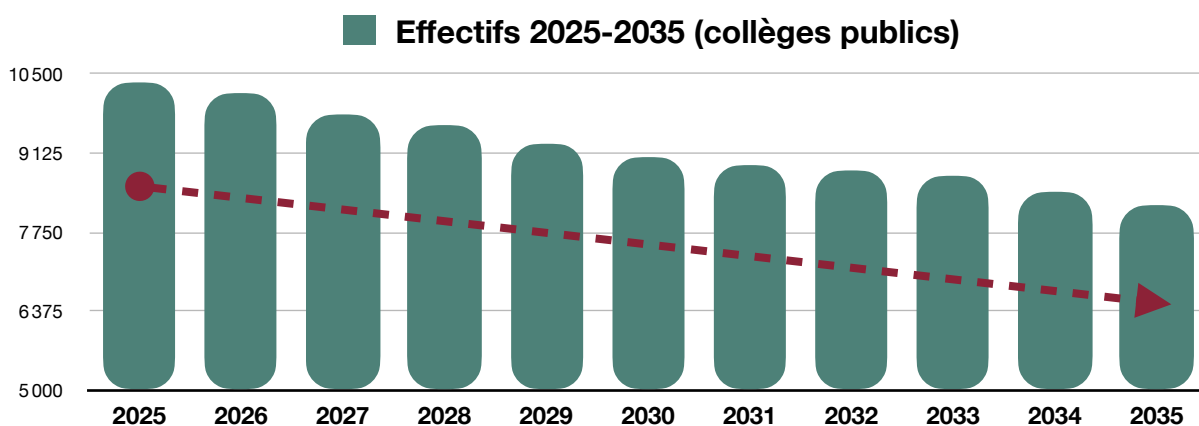
Collèges Publics

Données :  **depp**^{hl}
Statistique publique de l'éducation

Projections des effectifs scolaires 2025-2035
Académie de Grenoble
ARDECHE - Second degré

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
PUBLIC											
Sixième	2 363	2 345	2 132	2 137	2 052	2 128	1 981	2 060	1 984	1 828	1 765
Cinquième	2 363	2 401	2 381	2 173	2 176	2 094	2 166	2 023	2 100	2 026	1 870
Quatrième	2 515	2 329	2 365	2 344	2 145	2 147	2 069	2 136	2 001	2 074	2 003
Troisième	2 531	2 491	2 320	2 351	2 329	2 141	2 139	2 066	2 126	2 000	2 067
Total Sixième à Troisième	9 772	9 566	9 198	9 005	8 702	8 510	8 355	8 285	8 211	7 928	7 705
Ulis en collège	223	218	210	204	198	196	191	189	186	180	174
Collège hors Segpa	9 995	9 784	9 408	9 209	8 900	8 706	8 545	8 473	8 396	8 108	7 879
Segpa	385	390	393	390	377	369	363	360	357	346	336
Collège	10 380	10 175	9 801	9 599	9 278	9 075	8 908	8 833	8 753	8 454	8 216

Dans les collèges, la projection réalisée par la DEPP (service statistique national) fait état d'une baisse du nombre d'élèves très marquée avec -20,8 % des élèves au cours des 10 années à venir.



Horizon 2035

- 2164 élèves
(Soit plus d'1 élève sur 5)

PROJECTION des effectifs 2035

Collèges Privés

Projections des effectifs scolaires 2025-2035

Académie de Grenoble

ARDECHE - Second degré

Données :



depp^{hl}

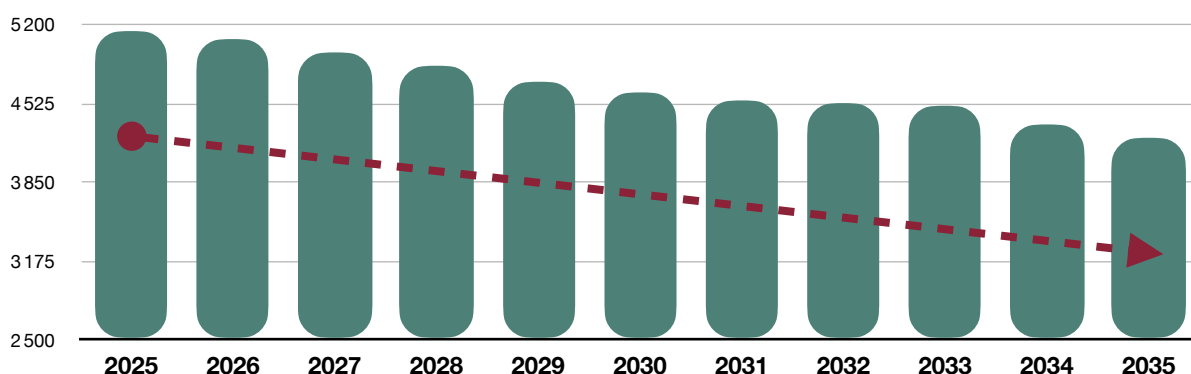
Statistique publique de l'éducation

2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 | 2034 | 2035

PRIVE SOUS CONTRAT											
Sixième	1 304	1 278	1 163	1 162	1 153	1 174	1 102	1 143	1 108	1 022	984
Cinquième	1 242	1 267	1 243	1 134	1 132	1 122	1 142	1 075	1 112	1 081	998
Quatrième	1 222	1 204	1 225	1 202	1 101	1 098	1 087	1 105	1 044	1 078	1 048
Troisième	1 306	1 268	1 244	1 264	1 241	1 142	1 137	1 124	1 143	1 083	1 115
Total Sixième à Troisième	5 074	5 017	4 875	4 762	4 627	4 536	4 468	4 447	4 407	4 264	4 145
Ulis en collège	56	67	73	77	80	83	84	85	85	84	82
Collège hors Segpa	5 130	5 084	4 948	4 840	4 707	4 619	4 552	4 532	4 492	4 347	4 227
Segpa	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Collège	5 130	5 084	4 948	4 840	4 707	4 619	4 552	4 532	4 492	4 347	4 227

Dans les collèges privés, la projection réalisée par la DEPP fait état d'une baisse du nombre d'élèves également très forte avec -17,6 % des élèves d'ici 2035.

■ Effectifs 2025-2035 (collèges privés)



Horizon 2035

- 903 élèves
(Soit 17,6%)

Chapitre 4

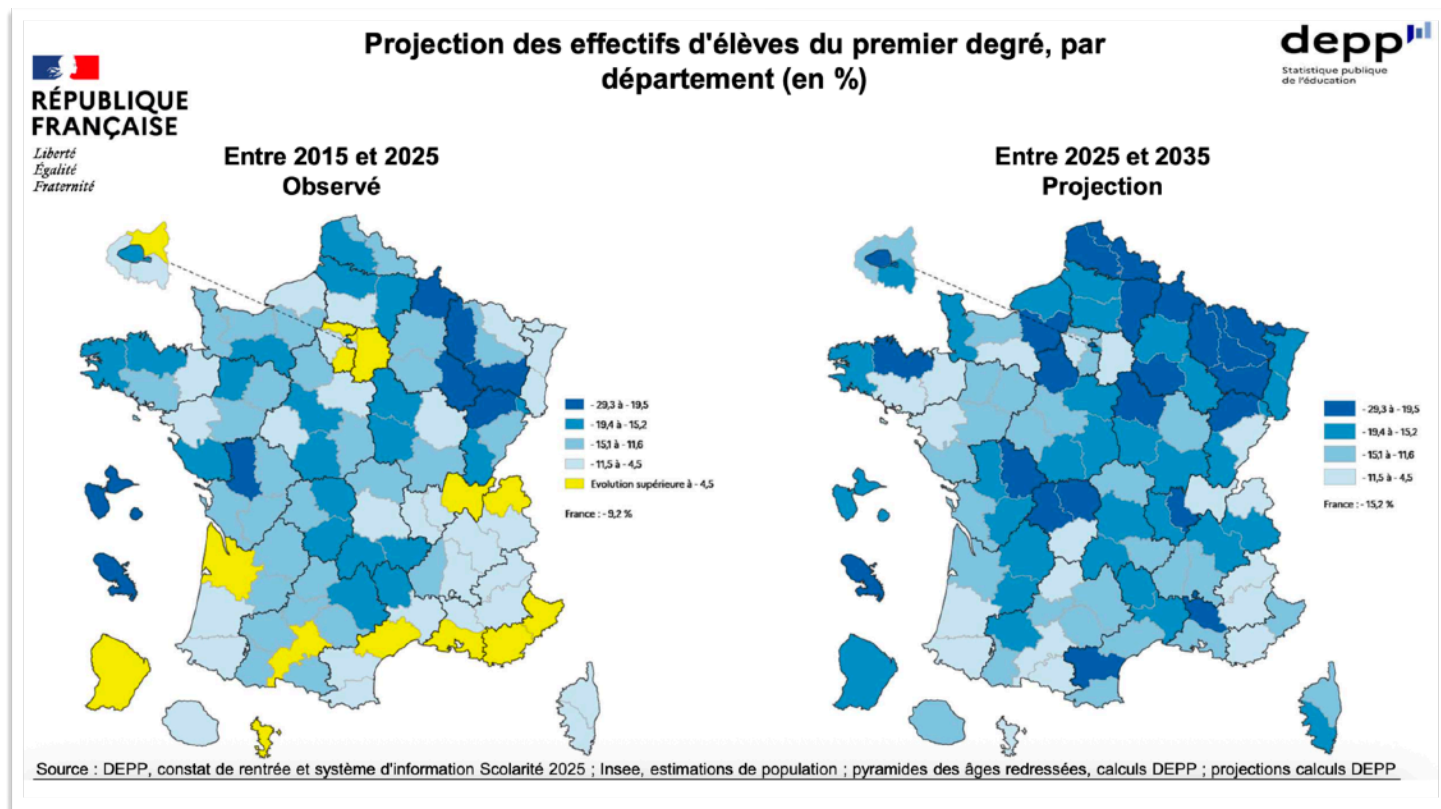
LE RÉSEAU DES ÉCOLES en Ardèche

EVOLUTION DES EFFECTIFS

...À L'HORIZON 2035

Évolutions démographiques À l'horizon 2035 en FRANCE

Dans les écoles



Depuis une dizaine d'année, la baisse démographique est amorcée plus ou moins fortement dans les départements français, avec certains secteurs relativement épargnés (voire quelques-uns en évolution positive).

A partir de 2025, l'ensemble du territoire bascule dans des projections passant de -9,2% au plan national à -15,2%. Tous les départements accuseront une baisse d'effectifs d'au moins 4,5%.

Tout comme le seconde degré, si la moitié sud du pays sera majoritairement moins impactée, l'Ardèche et plus globalement l'académie de Grenoble figure toutefois parmi les secteurs qui accuseront une baisse notoire des effectifs d'ici 2035 dans le premier degré.

A noter (source DEPP) :

« Une partie des enfants scolarisés à l'horizon 2035 n'est pas encore née. Il est donc nécessaire de projeter les naissances futures, ce qui introduit de fait une forme d'incertitude démographique. »

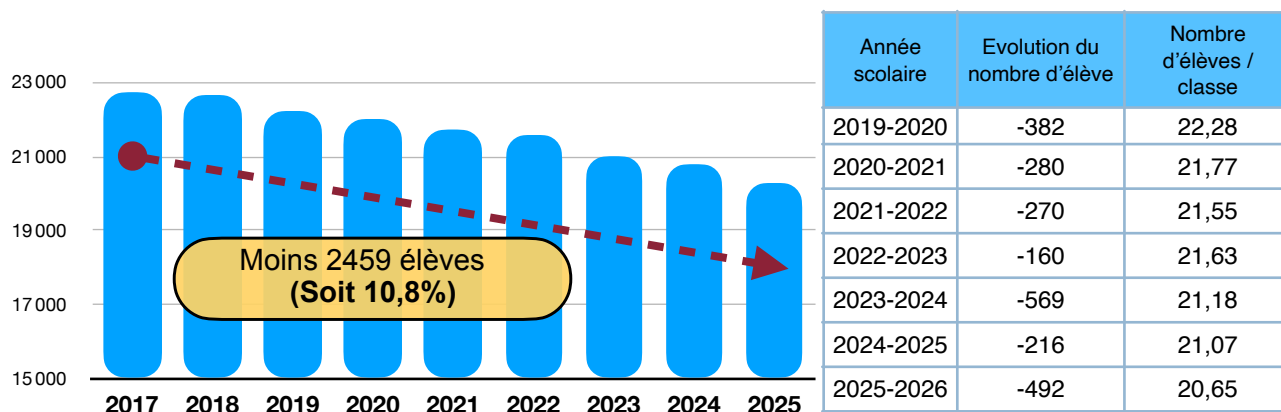
Les projections sont le fruit d'études et d'analyses statistiques (**DEPP**) incluant 4 étapes principales :

- 1) Le redressement des pyramides des âges
- 2) Le vieillissement des pyramides des âges
- 3) Les hypothèses de fécondité
- 4) L'estimation des naissances (à partir des effectifs de femmes et des taux de fécondité)

Déprise démographique

Le contexte en Ardèche

➔ Dans les écoles publiques

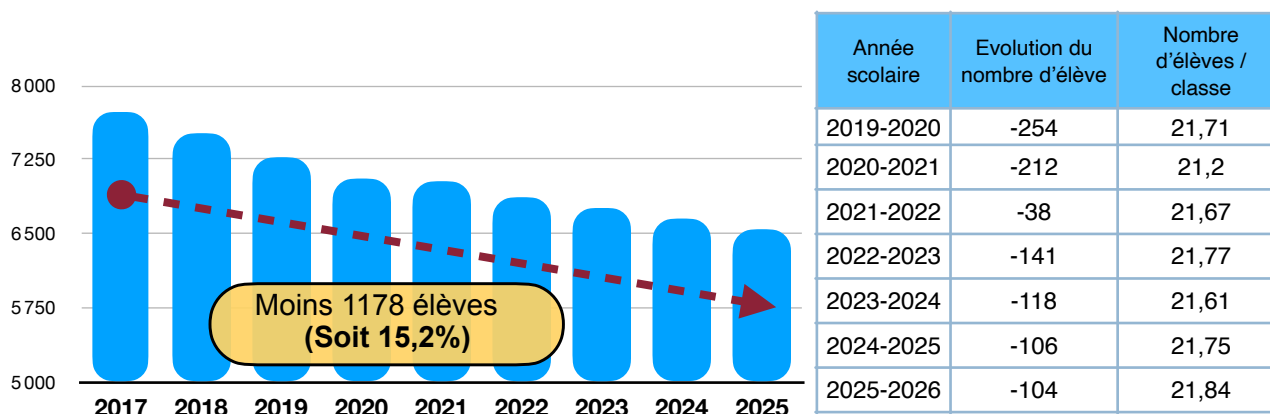


La déprise démographique que connaît l'Ardèche depuis près de 10 ans se traduit par une érosion marquée des effectifs scolaires, qui passent de 22 724 élèves en 2017 à 20 265 élèves à la rentrée 2025, soit une baisse de plus de 10 % en huit ans.

La situation ardéchoise s'inscrit de façon particulièrement accentuée dans le mouvement général de déclin démographique national qui impacte les réseaux scolaires, en particulier dans les territoires ruraux.

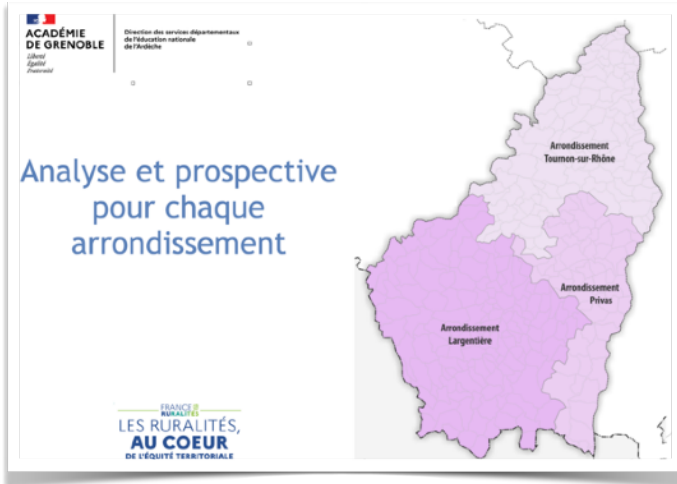
Cette tendance se retrouve dans les écoles privées qui ne sont pas épargnées par le déclin démographique, avec une baisse d'effectifs proportionnellement plus marquée.

➔ Dans les écoles privées



Déprise démographique

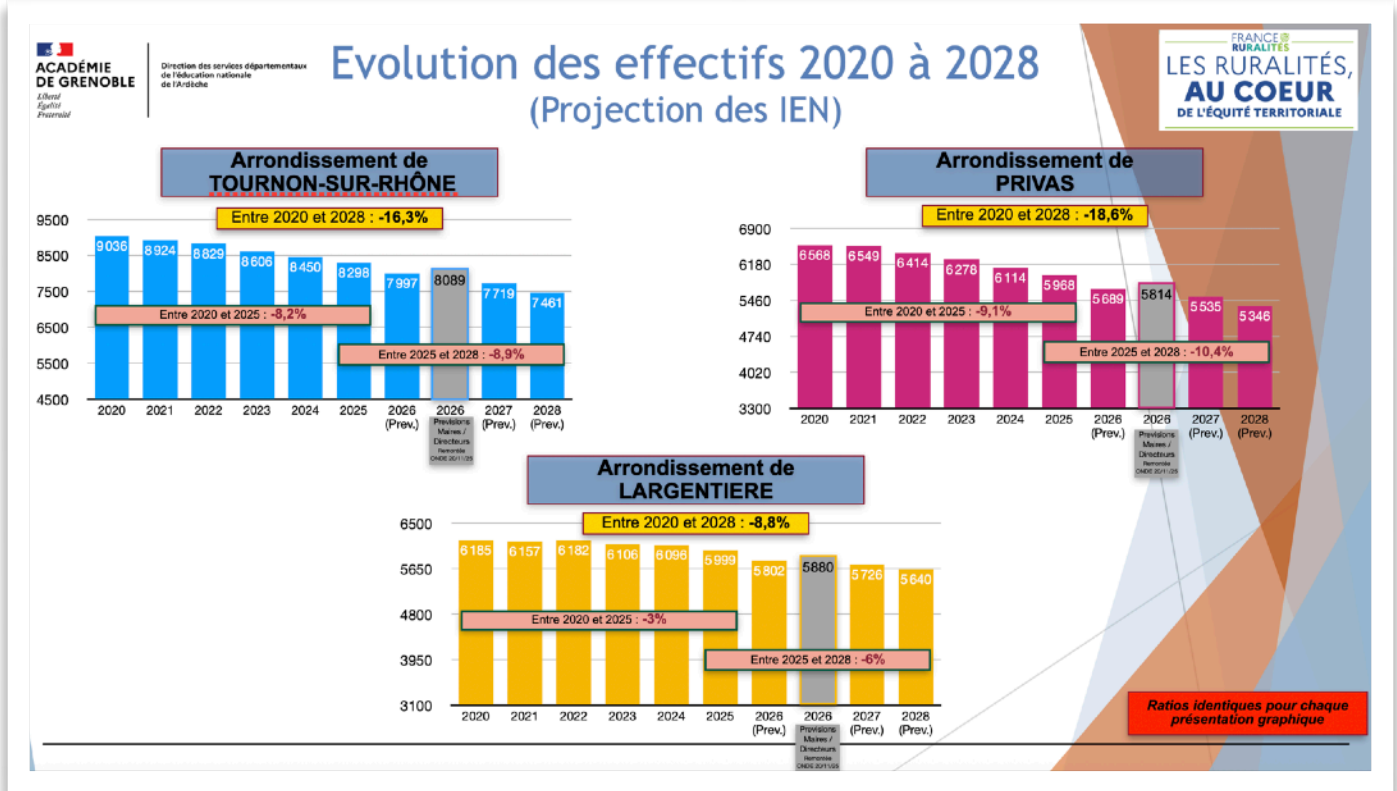
Une réalité partout en Ardèche



Lors de la réunion de l'observatoire du 1er décembre 2025, monsieur le préfet et le directeur académique ont présenté les variations d'effectifs et la projection jusqu'en 2028 avec une entrée par arrondissement.

Cette échelle de territoire est notamment utile et intéressante pour l'accompagnement des élus par les sous-préfets et les inspecteurs.

Extrait du diaporama présenté à l'Observatoire du 01/12/25 :

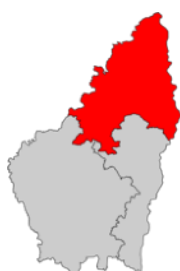


Déprise démographique

Des écoles en **baisse** constante d'effectifs à accompagner

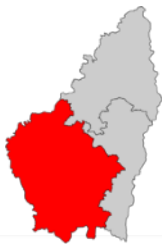
Suite à la communication des effectifs des directeurs et des maires en novembre 2025, une analyse projective a été faite pour estimer les variations d'effectifs jusqu'en 2028.

De nombreuses écoles en baisse constante d'effectifs apparaissent et nécessiteront d'être accompagnées.



Arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE

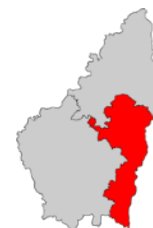
Commune / Ecole	RPI	Co-ens.	REP	Nd de classes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prev. R26	Prev. Directeurs Maires	Prev. R27	Prev. R28	E/C R25	E/C R26	E/C R27	E/C R28
ALBON-D'ARDÈCHE	RPI C			1	12	9	15	11	9	9	9	8	11	13	9,0	8,0	11,0	13,0
ANDANCE				3	50	50	60	59	52	49	59	51	53	48	16,3	17,0	17,7	16,0
ANNONAY Font Chevalier (éle)			REP	12	192	196	199	206	215	216	204	214	192	182	18,0	17,8	16,0	15,2
ANNONAY Cance-Malleval (prim)			REP	8	108	115	127	134	137	140	117	128	107	97	17,5	15,8	13,4	12,1
ANNONAY Cordeliers (prim)			REP	10	183	179	181	185	173	161	157	156	157	154	16,1	15,6	15,7	15,4
ANNONAY Font chevalier (mat)			REP	6	119	104	99	111	105	106	99	114	97	97	17,7	19,0	16,2	16,2
ANNONAY Jean Moulin (éle)			REP	9	147	144	162	149	151	149	148	147	146	124	16,6	16,3	16,2	13,8
ANNONAY Ripaille (mat)			REP	5	94	90	100	86	89	85	69	77	57	57	17,0	15,4	11,4	11,4
ARCENS				1	20	21	20	23	15	17	19	21	13	14	17,0	21,0	13,0	14,0
ARRAS-SUR-RHÔNE				2	62	59	55	47	43	34	40	35	40	38	17,0	17,5	20,0	19,0
BROSSAINC	RPI A			1	18	21	22	20	15	18	14	14	21	23	18,0	14,0	21,0	23,0
DEVESSET				1	14	18	19	18	21	14	17	15	14	12	14,0	15,0	14,0	12,0
LABATIE-D'ANDAURE				1	20	18	17	19	13	14	16	15	14	15	14,0	15,0	14,0	15,0
LEMPES	RPI B			3	67	64	59	60	50	49	56	54	51	53	16,3	18,0	17,0	17,7
MARIAC				2	31	23	32	32	29	35	28	36	28	25	17,5	18,0	14,0	12,5
NOZIÈRES				1	23	13	16	16	17	15	17	12	18	19	15,0	12,0	18,0	19,0
PEYRAUD		0,5		1	28	24	24	23	17	15	24	17	17	16	15,0	17,0	17,0	16,0
PRÉAUX				3	71	62	51	51	55	51	48	43	46	43	17,0	14,3	15,3	14,3
SAINT-AGRÈVE (Mat)				3	63	54	58	54	58	48	46	50	45	57	16,0	16,7	15,0	19,0
SAINT-ALBAN-D'AY				3	85	77	67	55	57	54	61	58	66	68	18,0	19,3	22,0	22,7
SAINT-BARTHÉLEMY-GROZON				2	37	33	29	26	29	31	21	27	21	19	15,5	13,5	10,5	9,5
SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX	RPI A			2	29	34	41	32	37	33	35	34	34	35	16,5	17,0	17,0	17,5
SAINT-JEURE-D'AY				1	22	20	21	20	24	18	24	20	20	18	18,0	20,0	20,0	18,0
SAINT-MARCEL-LCS-ANNONAY				2	33	30	32	33	36	31	30	30	33	32	15,5	15,0	16,5	16,0
SAINT-MICHEL-D'AURANCE		0,5		1	23	26	21	23	20	17	16	18	16	16	17,0	18,0	16,0	16,0
SERRIÈRES				3	58	55	58	60	52	51	55	55	56	58	17,0	18,3	18,7	19,3
ST-GEORGES-LES-BAINS (Mat)				3	57	57	62	52	52	47	67	60	52	49	15,7	20,0	17,3	16,3
ST-PIERREVILLE				2	37	37	39	37	31	28	26	28	29	25	14,0	14,0	14,5	12,5
TOURNON-SUR-RHÔNE J. Prévert				3	59	63	59	61	58	54	58	54	58	49	18,0	18,0	19,3	16,3
VANOSC				1	31	29	32	25	22	23	20	21	13	11	23,0	21,0	13,0	11,0
VOCANCE				2	50	57	50	46	37	34	35	33	33	34	17,0	16,5	16,5	17,0



Arrondissement de LARGENTIÈRE

Commune / Ecole	RPI	Nd de classes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prev. R26	Prev. Directeurs Maires	Prev. R27	Prev. R28	E/C R25	E/C R26	E/C R27	E/C R28
DOMPNAÇ	RPI C1	1	20	22	21	10	8	8	6	7	6	4	8,0	7,0	6,0	4,0
MONTSELGUES		1	8	7	11	12	11	7	7	9	5	5	7,0	9,0	5,0	5,0
AILHON	RPI D-01	2	36	40	33	30	36	32	20	22	17	23	16,0	11,0	8,5	11,5
AIZAC	RPI D-10	1	12	10	12	9	10	10	9	12	13	13	10,0	12,0	13,0	13,0
GENESTELLE	RPI D-11	1	16	16	0	17	12	11	13	12	12	14	11,0	12,0	12,0	14,0
BEAUMONT		1	15	17	25	23	20	14	13	12	12	10	14,0	12,0	12,0	10,0
SAINTE-JOSEPH-DES-BANCS	RPI D-11	1	10	14	13	12	16	14	13	12	13	12	14,0	12,0	13,0	12,0
SANILHAC	RPI D-06	1	43	41	19	19	21	17	11	13	11	10	17,0	13,0	11,0	10,0
ANTRAGUES		2	41	35	28	31	26	26	29	27	26	23	13,0	13,5	13,0	11,5
LABASTIDE-SUR-BÉSORGUES	RPI D-10	1	11	7	6	15	15	16	16	14	12	12	16,0	14,0	12,0	12,0
COUCOURON		2	38	43	42	34	32	25	28	29	25	21	12,5	14,5	12,5	10,5
BERZÈME		2	33	33	30	24	23	30	25	29	22	25	15,0	14,5	11,0	12,5
SAINTE-ANDÉOL-DE-VALS		2	34	35	36	30	34	27	35	30	36	34	13,5	15,0	18,0	17,0
LARGENTIÈRE		3	83	85	70	63	57	51	55	46	51	45	17,0	15,3	17,0	15,0
GROSPIÈRES (Mat)		1	13	15	18	14	15	13	17	16	15	18	13,0	16,0	15,0	18,0
VERNON	RPI D-06	1	21	21	24	20	17	14	19	16	18	13	14,0	16,0	18,0	13,0
SAINTE-SAUVEUR-DE-CRUZIÈRES		2	22	23	39	40	36	34	33	33	32	31	17,0	16,5	16,0	15,5
LENTILLÈRES	RPI D-01	1	15	13	15	15	14	15	16	17	19	14	15,0	17,0	19,0	14,0
ROCLÈS	RPI D-03	1	18	17	20	14	18	16	14	17	17	13	16,0	17,0	17,0	13,0
SAINTE-CIRGUES-EN-MONTAGNE		2	34	42	40	33	37	34	32	34	32	32	17,0	17,0	16,0	16,0
SAINTE-PONS		2	36	27	26	28	30	36	25	34	27	29	18,0	17,0	13,5	14,5
VAGNAS	RPI C10	2	31	39	42	44	38	33	38	35	39	42	16,5	17,5	19,5	21,0
SAINTE-JULIEN-DU-SERRE		3	61	61	61	52	48	48	58	53	54	47	16,0	17,7	18,0	15,7
VALLON-PONT-D'ARC (Mat)		3	62	56	51	57	55	54	54	53	60	60	18,0	17,7	20,0	20,0
SAINTE-GERMAIN		3	73	64	57	57	57	51	54	55	51	47	17,0	18,3	17,0	15,7
BANNE	RPI D-02	2	42	49	45	52	49	34	40	38	37	40	17,0	19,0	18,5	20,0
BALAZUC	RPI D-08	1	39	30	13	15	18	18	17	19	16	25	18,0	19,0	16,0	25,0
SAINTE-ÉTIENNE-DE-LUGDARÈS		2	28	25	37	28	32	36	34	38	33	36	18,0	19,0	16,5	18,0
ORGNAÇ-L'AVEN		3	41	49	46	48	52	54	55	58	54	50	18,0	19,3	18,0	16,7
JOANNAS	RPI D-03	1	18	17	19	20	19	17	16	20	14	16	17,0	20,0	14,0	16,0
DARBRES		1	28	28	21	25	25	18	22	20	21	21	18,0	20,0	21,0	21,0
SAINTE-ÉTIENNE-DE-BOULOGNE	RPI D-09	1	17	18	21	19	12	17	21	21	19	18	17,0	21,0	19,0	18,0
VALS-LES-BAINS (Mat)		3	79	63	61	56	63	51	68	65	65	65	17,0	21,7	21,7	21,7

Arrondissement de PRIVAS



Commune / Ecole	CO-ENS	Nd de classes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prev. R26	Prev. Directeurs Maires	Prev. R27	Prev. R28	E/C R25	E/C R26	E/C R27	E/C R28
MARCOLS-LES-EAUX		1	17	14	12	12	12	7	9	8	8	5	7,0	8,0	8,0	5,0
AUBIGNAS		2	54	42	36	32	30	22	20	17	19	18	11,0	8,5	9,5	9,0
VALVIGNÈRES		2	31	31	26	28	25	28	26	30	25	26	14,0	15,0	12,5	13,0
BOURG-ST-ANDÉOL A. Maurin (mat)		4	67	63	62	68	63	58	50	54	49	46	14,5	13,5	12,3	11,5
BOURG-ST-ANDÉOL A. Maurin (Ele)		6	131	127	122	117	102	93	96	92	97	91	15,5	15,3	16,2	15,2
PRANLES		3	47	50	54	50	50	47	47	50	40	37	15,7	16,7	13,3	12,3
SAINTE-MARTIN-SUR-LAVEZON		2	43	43	41	41	38	32	33	33	28	26	16,0	16,5	14,0	13,0
CHALENCON		1	7	14	13	16	17	16	16	18	15	13	16,0	18,0	15,0	13,0
ST-JULIEN-DU-GUA		1	22	18	18	16	20	16	26	17	17	16	16,0	17,0	17,0	16,0
GLUIRAS		1	26	25	24	16	16	17	16	18	14	16	17,0	18,0	14,0	16,0
PRIVAS R. Parks (mat)		3	62	58	63	64	54	51	43	51	48	48	17,0	17,0	16,0	16,0
COUX (Prim)		2	57	44	48	46	54	35	42	39	39	40	17,5	19,5	19,5	20,0
BOURG-ST-ANDÉOL Cassin (mat)		3	63	64	70	66	63	53	51	58	50	45	17,7	19,3	16,7	15,0
LA VOULTE-SUR-RHÔNE cités (Elem)		4	96	91	84	88	80	71	70	68	76	69	17,8	17,0	19,0	17,3
SAINTE-JEAN-CHAMBRE		1	30	30	31	22	19	18	17	15	15	15	18,0	15,0	15,0	15,0
COUX (Elem)		2	56	48	41	43	41	36	39	37	39	41	18,0	18,5	19,5	20,5
BEAUVÈNE	1,0	1	26	25	26	22	19	18	21	25	22	21	18,0	25,0	22,0	21,0
PRIVAS Habozit (prim)		8	137	145	149	149	155	145	132	158	125	123	18,1	19,8	15,6	15,4
BOURG-ST-ANDÉOL S. Veil (éle)		6	143	158	149	131	119	109	120	114	109	98	18,2	19,0	18,2	16,3
VIVIERS (Mat)		3	56	57	56	48	54	55	51	59	49	48	18,3	19,7	16,3	16,0
LE POUZIN (Elem)		6	125	124	131	132	130	110	109	122	100	90	18,3	20,3	16,7	15,0
LA VOULTE-SUR-RHÔNE Centre (prim)		8	185	171	164	163	158	150	143	133	146	150	18,8	16,6	18,3	18,8
FLAVIAC		5	113	119	120	108	105	95	101	84	103	107	19,0	16,8	20,6	21,4
ST-ÉTIENNE-DE-SERRE	0,5	1	26	28	28	23	22	19	21	18	21	20	19,0	18,0	21,0	20,0

PROJECTION des effectifs 2035

Ecoles Publiques

Projections des effectifs scolaires 2025-2035

Académie de Grenoble

Données :



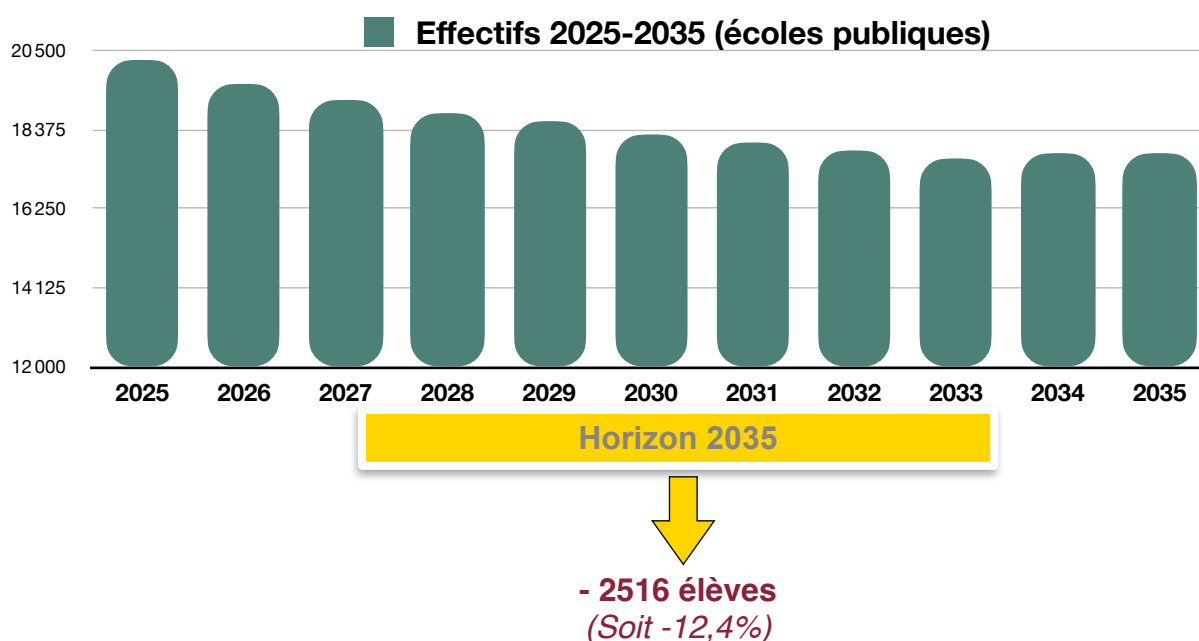
depp^{ml}
Statistique publique
de l'éducation

ARDECHE - Premier degré

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
PUBLIC											
2 ans	278	270	282	281	282	283	284	285	287	289	290
3 ans	2 178	2 003	1 935	2 021	2 014	2 015	2 020	2 021	2 021	2 031	2 038
4 ans	2 358	2 259	2 078	2 008	2 097	2 090	2 091	2 095	2 097	2 096	2 106
5 ans et plus	2 395	2 505	2 404	2 212	2 138	2 229	2 222	2 223	2 228	2 230	2 229
Préélémentaire	7 209	7 037	6 698	6 523	6 530	6 616	6 617	6 625	6 633	6 646	6 663
CP	2 537	2 351	2 452	2 357	2 172	2 096	2 182	2 177	2 178	2 183	2 184
CE1	2 444	2 548	2 362	2 463	2 368	2 181	2 105	2 191	2 187	2 187	2 192
CE2	2 562	2 442	2 546	2 360	2 461	2 365	2 179	2 104	2 189	2 185	2 185
CM1	2 527	2 537	2 418	2 521	2 337	2 437	2 342	2 158	2 083	2 167	2 163
CM2	2 791	2 532	2 542	2 423	2 527	2 342	2 442	2 347	2 162	2 087	2 172
Elémentaire	12 861	12 411	12 321	12 125	11 863	11 421	11 250	10 977	10 799	10 809	10 897
ULIS, UEEA	195	193	199	199	197	192	192	190	187	188	190
Total premier degré	20 265	19 642	19 218	18 847	18 591	18 230	18 058	17 791	17 619	17 643	17 749

Dans les écoles publiques, la projection réalisée par la DEPP fait état d'une baisse du nombre d'élèves de -12,4 % des élèves au cours des 10 années à venir.

Une stabilisation pourrait être initiée à partir de 2033.



PROJECTION des effectifs 2035

Ecoles Privées

Projections des effectifs scolaires 2025-2035

Académie de Grenoble

Données :



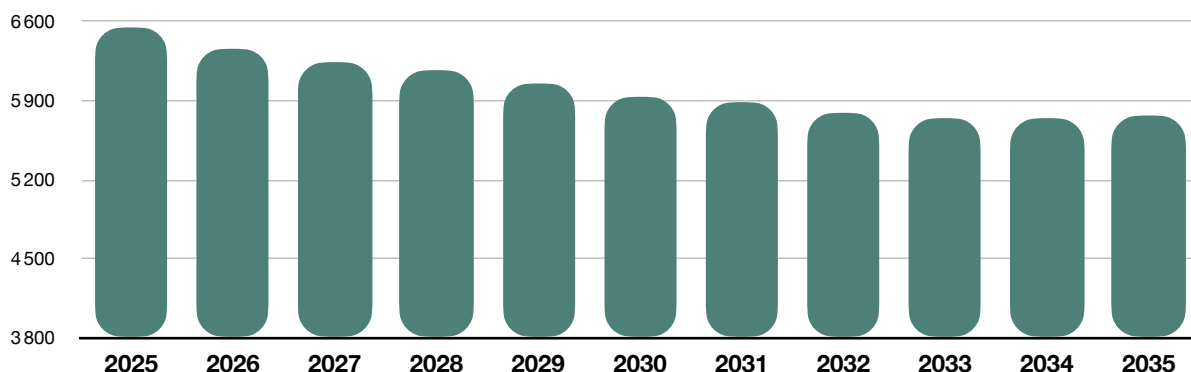
ARDECHE - Premier degré

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
PRIVE SOUS CONTRAT											
2 ans	229	222	230	230	230	231	231	232	233	234	235
3 ans	724	668	645	671	668	669	670	671	671	674	677
4 ans	745	716	660	638	664	661	662	663	664	664	667
5 ans et plus	753	786	756	698	674	700	697	698	699	700	700
Préélémentaire	2 451	2 392	2 292	2 236	2 236	2 260	2 260	2 263	2 267	2 272	2 279
CP	813	753	783	756	699	673	698	696	697	698	699
CE1	798	803	744	774	747	690	665	689	688	688	689
CE2	788	808	813	753	783	756	698	673	697	696	696
CM1	791	787	807	811	752	782	755	697	672	696	695
CM2	882	788	784	804	808	749	779	752	695	669	694
Elémentaire	4 072	3 939	3 931	3 898	3 789	3 650	3 595	3 508	3 448	3 448	3 474
ULIS, UEEA	30	30	31	30	30	29	29	29	28	28	28
Total premier degré	6 553	6 361	6 254	6 165	6 055	5 940	5 884	5 799	5 743	5 748	5 781

Dans les écoles privées, la projection réalisée par la DEPP fait état d'une baisse du nombre d'élèves très marquée avec -11,8 % des élèves d'ici 2035.

Une stabilisation pourrait être initiée à partir de 2033.

■ Effectifs 2025-2035 (écoles privées)



Horizon 2035

- 772 élèves
(Soit -11,8%)

Chapitre 5

CARACTÉRISTIQUES

Des

ÉCOLES en Ardèche



**Des organisations
variées et adaptées**

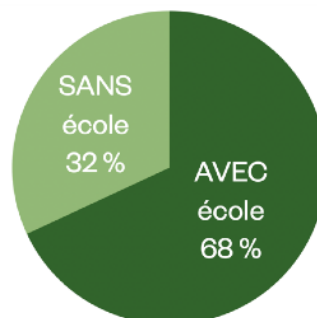
*(Déjà existantes ou résultant des différentes
réunions*

***"Observatoire des dynamiques rurales
et territoriales »)***

Caractéristiques des écoles en Ardèche

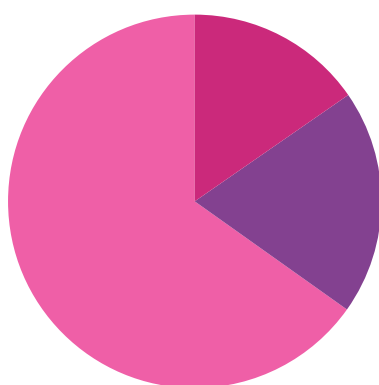
Un contexte de ruralité et grande ruralité

Une commune sur trois scolarise ses élèves dans l'école d'une autre commune.

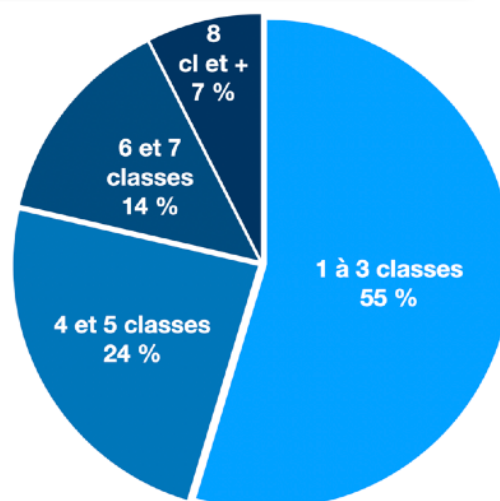


% de communes AVEC et SANS école

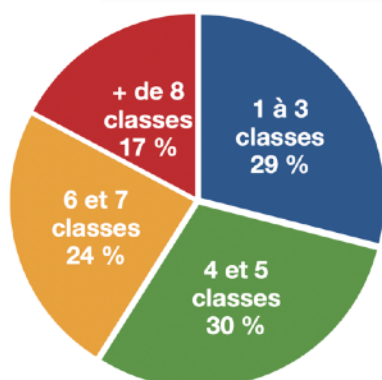
Répartitions types de structures / établissements



- Maternelle
- Elementaire
- Primaire



Nombre d'élèves par types de structures / établissements



Un tiers des élèves sont scolarisés dans de très petites écoles (de 1 à 3 classes) qui représentent 55% des écoles, tandis qu'un autre tiers des élèves est concentré dans seulement 21% des écoles, celles qui comptent 8 classes et plus, ce qui illustre de forts contrastes de taille entre établissements.

Déprise démographique

1/3 des écoles comptent 18 élèves et moins par classe

CLASSES	ECOLE MATERNELLES						ECOLE ELEMENTAIRES ET PRIMAIRES						TOTAL GENERAL							
	NOMBRE D'ECOLE	%	NOMBRE DE CLASSES	EFFECTIFS	%	E/C	NOMBRE D'ECOLE			%	NOMBRE DE CLASSES	EFFECTIFS	%	E/C	NOMBRE D'ECOLE	%	NOMBRE DE CLASSES	EFFECTIFS	%	E/C
							Elem	Prim	Total											
1	2	4,88	2	28	1,12	14,00	10	29	39	17,26	39	655	3,69	16,79	41	15,36	41	683	3,37	16,66
2	10	24,39	20	458	18,38	22,90	4	37	41	18,14	82	1445	8,13	17,62	51	19,10	102	1903	9,39	18,66
3	22	53,66	66	1401	56,22	21,23	1	31	32	14,16	96	1904	10,71	19,83	54	20,22	162	3305	16,31	20,40
4	5	12,20	20	414	16,61	20,70	10	23	33	14,60	132	2886	16,24	21,86	38	14,23	152	3300	16,28	21,71
5	1	2,44	5	85	3,41	17,00	6	19	25	11,06	125	2691	15,14	21,53	26	9,74	130	2776	13,70	21,35
6	1	2,44	6	106	4,25	17,67	10	15	25	11,06	150	3162	17,79	21,08	26	9,74	156	3288	16,13	20,95
7			0				7	4	11	4,87	77	1535	8,64	19,94	11	4,12	77	1535	7,57	19,94
8			0				2	8	10	4,42	80	1571	8,84	19,64	10	3,75	80	1571	7,75	19,64
9			0					4	4	1,77	36	751	4,23	20,86	4	1,50	36	751	3,71	20,86
10			0				1	2	3	1,33	30	552	3,11	18,40	3	1,12	30	552	2,72	18,40
11			0					2	2	0,88	22	405	2,28	18,41	2	0,75	22	405	2,00	18,41
12			0				1	1	0,44	12	216	1,22	18,00	1	0,37	12	216	1,07	18,00	
totaux	41	100	119	2492	100	20,94	52	174	226	100	881	17773	100	20,17	267	100	1000	20265	100	20,27

Ecole classe unique et 2 classes : (92 écoles = 54,7%)

Ecoles Education Prioritaire / QPV : (6 écoles = 2,2%)

Liste des communes comptant 18 élèves et moins à la rentrée 2025

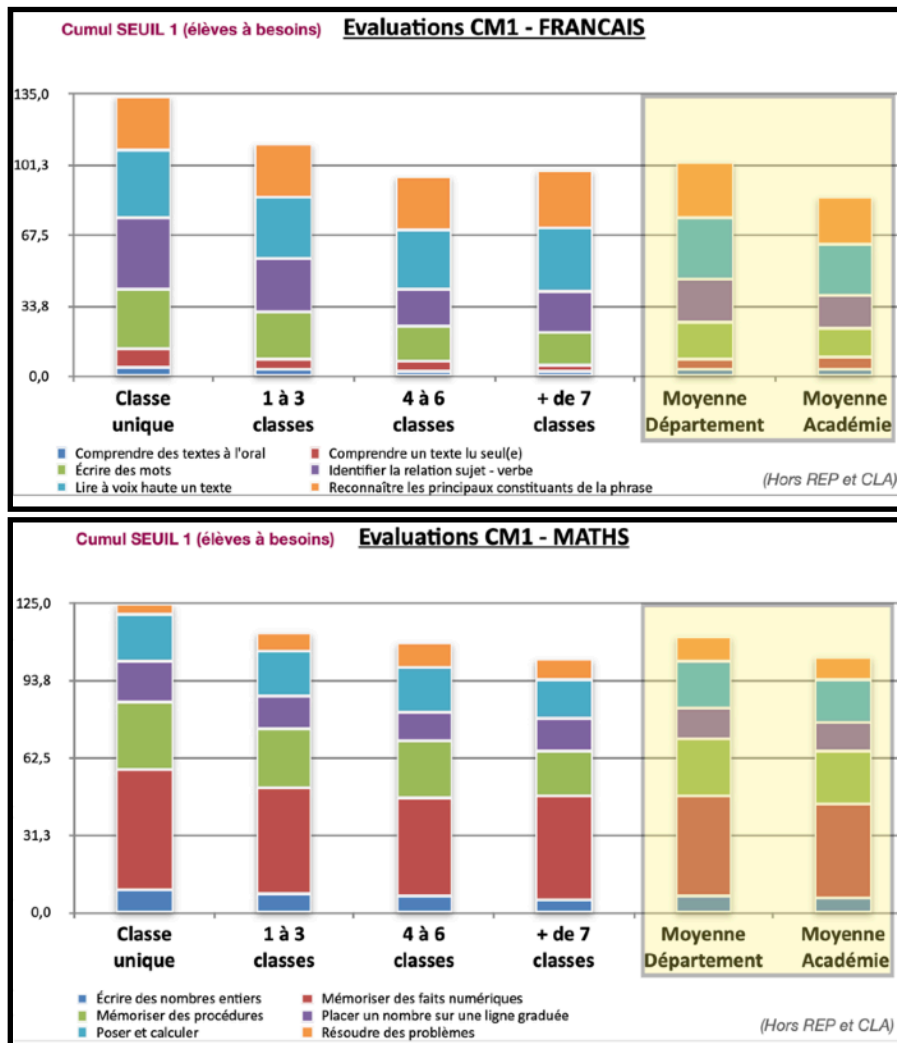
	Commune / Ecole	E/C R25		Commune / Ecole	E/C R25		Commune / Ecole	E/C R25
1	MARCOLS-LES-EAUX	7,0	25	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	15,5	53	PRIVAS R. Parks (mat)	17,0
2	MONTSELGUES	7,0	26	BOURG-ST-ANDÉOL A. Maurin (Ele)	15,5	54	SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE	17,0
3	DOMPNAC	8,0	27	SAINT-BARTHÉLEMY-GROZON	15,5	55	GLUIRAS	17,0
4	ALBON-D'ARDÈCHE	9,0	28	ST-GEORGES-LES-BAINS (Mat)	15,7	56	SAINT-GERMAIN	17,0
5	AIZAC	10,0	29	PRANLES	15,7	57	SAINT-SAUVEUR-DE-CRUZIÈRES	17,0
6	GENESTELLE	11,0	30	AILHON	16,0	58	LARGENTIÈRE	17,0
7	AUBIGNAS	11,0	31	ROCLES	16,0	59	PRÉAUX	17,0
8	VANOSC	11,5	32	LABASTIDE-SUR-BÉSORGUES	16,0	60	ARCENS	17,0
9	COUCOURON	12,5	33	SAINT-AGRÈVE (Mat)	16,0	61	ANNONAY Ripaille (mat)	17,0
10	GROSPIERRES (Mat)	13,0	34	ST-JULIEN-DU-GUA	16,0	62	COUX (Prim)	17,5
11	ANTRAIQUES	13,0	35	SAINT-JULIEN-DU-SERRE	16,0	63	MARIAC	17,5
12	SAINT-ANDÉOL-DE-VALS	13,5	36	CHALENCON	16,0	64	ANNONAY Cance-Malleval (prim)	17,5
13	VERNON	14,0	37	SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON	16,0	65	ANNONAY Font Chevalier (mat)	17,7
14	SAINT-JOSEPH-DES-BANCS	14,0	38	ANNONAY Cordeliers (prim)	16,1	66	BOURG-ST-ANDÉOL Cassin (mat)	17,7
15	LABATIE-D'ANDAURE	14,0	39	LEMPES	16,3	67	LA VOULTE-SUR-RHÔNE Les cités (Elem)	17,8
16	VALVIGNÈRES	14,0	40	ANDANCE	16,3	68	BROSSAINC	18,0
17	ST-PIERREVILLE	14,0	41	VAGNAS	16,5	69	BALAZUC	18,0
18	DEVESSET	14,0	42	SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX	16,5	70	SAINT-ALBAN-D'AY	18,0
19	BEAUMONT	14,0	43	ANNONAY Jean Moulin (éle)	16,6	71	BEAUVÈNE	18,0
20	BOURG-ST-ANDÉOL A. Maurin (mat)	14,5	44	BANNE	17,0	72	DARBRES	18,0
21	LENTILLÈRES	15,0	45	JOANNAS	17,0	73	COUX (Elem)	18,0
22	NOZIÈRES	15,0	46	SANILHAC	17,0	74	VALLON-PONT-D'ARC (Mat)	18,0
23	PEYRAUD	15,0	47	SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE	17,0	75	SAINT-JEURE-D'AY	18,0
24	BERZÈME	15,0	48	VALS-LES-BAINS (Mat)	17,0	76	SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARÈS	18,0
			49	SERRIÈRES	17,0	77	ORGNAC-L'AVEN	18,0
			50	ARRAS-SUR-RHÔNE	17,0	78	TOURNON-SUR-RHÔNE J. Prévert (Prim)	18,0
			51	VOCANCE	17,0	79	ANNONAY Font Chevalier (éle)	18,0
			52	SAINT-MICHEL-D'AURANCE	17,0	80	SAINT-JEAN-CHAMBRE	18,0
						81	SAINT-PONS	18,0

La réussite des élèves par taille d'école

Une analyse des résultats aux évaluations nationales

Les graphiques ci-dessous présentent la proportion d'élèves « à besoins » en appui sur les résultats aux évaluations nationales passées dans toutes les écoles de l'Ardèche. (Exemple 2024)

Chaque colonne présente les pourcentages cumulés des élèves à « besoins » dans l'ensemble des compétences évaluées.



- ➔ Que ce soit en mathématiques ou en français, les résultats ci-dessus font état d'une proportion d'élèves à besoins plus importante en Ardèche qu'au plan académique.
- ➔ Cette proportion est plus importante dans les écoles de 1 à 3 classes et a fortiori dans les classes uniques.
- ➔ Cette tendance est d'autant plus marquée dans les compétences relevant de l'automatisation ou de l'application de règles.
- ➔ En mathématiques, la proportion d'élèves à besoins dans les écoles de plus de 7 classes (dont la grande majorité est en éducation prioritaire) est plus favorable que l'échelon académique en mathématiques.
- ➔ Les compétences plus complexes relatives à la compréhension ou la résolution de problème sont cependant plus acquises dans les écoles de moins de 3 classes.

Des organisations territoriales variées déjà existantes

Dans un contexte de ruralité marquée comme en Ardèche, de nombreuses communes ont dû adapter l'organisation de leur réseau scolaire pour maintenir un service de proximité tout en garantissant de bonnes conditions d'enseignement. Cette adaptation passe notamment par la mutualisation des moyens entre villages et par une réflexion fine sur la répartition des élèves, des classes et des équipes pédagogiques.

Des RPI concentrés

Les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) concentrés consistent à rassembler tous les élèves de plusieurs communes sur un même site scolaire. Cela permet de constituer des classes d'effectifs plus stables, d'éviter des classes uniques trop hétérogènes et d'offrir davantage de services (cantine, garderie, activités périscolaires). Par exemple, trois petites communes peuvent fermer leurs écoles isolées pour scolariser l'ensemble des élèves dans l'école la mieux équipée ou même construire une nouvelle école, ce qui donne la possibilité d'organiser des classes par niveau et de proposer des projets pédagogiques plus ambitieux (sorties, projets artistiques, numérique).



Ecole intercommunale Sècheras-Cheminas

11 écoles en Ardèche sont constituées en regroupement pédagogique concentré dans une seule école.

Ecoles :

**GRAS, GRAVIÈRES, PONT-DE-LABEAUME,
SAINT-ALBAN-AURIOLLES, SAINT-CLAIR,
SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE, SÉCHERAS,
ST-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX, THUEYTS, VAGNAS**



Ecole intercommunale Pont de Labeaume

Des RPI dispersés

Les *RPI* dispersés reposent sur une autre logique : les niveaux de classe sont répartis entre plusieurs écoles, situées dans des communes différentes. Un village peut accueillir les maternelles, un autre le *CP-CE1*, un troisième le *CE2-CM1-CM2*. L'intérêt est de maintenir une école dans plusieurs villages, ce qui soutient la vie locale, limite la fermeture de services publics et renforce le sentiment d'appartenance au territoire. Dans ce type d'organisation, les communes mutualisent les enseignants et les moyens, mais les enfants peuvent changer de site au cours de leur scolarité, ce qui suppose une organisation des transports scolaires adaptée.

14 RPI dispersés
pour *30 communes concernées*



Ecole intercommunale d'Ailhon

Ecoles :

AILHON - LENTILLERES / BANNE - SAINT-PAUL-LE-JEUNE / JOANNAS - ROCLES
SAINT-BAUZILE - SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS - SAINT-LAGER-BRESSAC
BOGY - COLOMBIER-LE-CARDINAL / SANILHAC - VERNON /
SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX - BROSSAINC / BALAZUC - UZER
SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE - SAINT-MICHEL-DE-BOULOGNE
AIZAC - LABASTIDE-SUR-BÉSORGUES / GENESTELLE - SAINT-JOSEPH-DES-BANCS
ETABLES - LEMPS / ALBON-D'ARDÈCHE - MARCOLS-LES-EAUX / COUX (MASNEUF) - LYAS



Ecole intercommunale de Saint Vincent de Barrès

Des regroupements d'écoles avec une direction unique

Parallèlement, certaines communes ou intercommunalités choisissent de regrouper plusieurs écoles sous une direction unique. Une même directrice ou un même directeur pilote alors plusieurs sites, ce qui facilite la coordination pédagogique, l'harmonisation des projets d'école et la continuité des apprentissages de la maternelle au CM2.

Par exemple, deux écoles d'une commune peuvent partager un seul directeur qui anime une équipe élargie (souvent maternelle et élémentaire), construit un projet d'école commun et organise des temps forts communs (conseils de cycle, projets culturels, liaison maternelle-élémentaire).

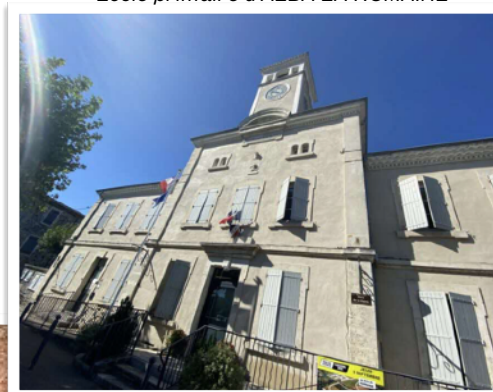
Lorsqu'il s'agit d'une école maternelle et d'une école élémentaire rassemblées sous une même entité, le directeur ou la directrice pilote alors une école primaire.

65% des écoles d'Ardèche

sont organisées en école primaire avec une direction d'école unique.



Ecole primaire de MEYSSE



Ecole primaire d'ALBA LA ROMAINE



Ecole primaire de FLAVIAC

Des dispositifs au service des territoires ruraux

T Les TER

Territoires Éducatifs Ruraux

Trois objectifs nationaux assignés aux TER

- ◆ Mobiliser un réseau de coopérations locales autour de l'école
- ◆ Garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur propre avenir
- ◆ Mieux accompagner les personnels pour renforcer l'attractivité

Axes PRIORITAIRES

➔ Développer collectivement l'AMBITION scolaire

De manière générale, le développement de l'ambition scolaire et l'ouverture au monde, y compris par le biais des outils numériques, sont des enjeux majeurs pour les TER.

Cela induit des réflexions à mener sur un accès à des structures d'excellence, des partenariats à encourager ou à développer autour de l'action culturelle et sportive, l'accès à des outils numériques adaptés ou encore une ouverture des territoires à des partenariats locaux et internationaux.

➔ Amplifier les ouvertures sur l'art et la culture, le sport, l'international et la mobilité

Développer l'accès des structures permettant la pratique artistique, culturelle ou sportive dans des territoires parfois isolés de manière à viser des objectifs d'épanouissement, de bien-être et de cohésion.

➔ Consolider les compétences numériques et sensibiliser au développement durable

L'enjeu est de permettre aux élèves et aux jeunes de répondre aux spécificités et aux atouts du milieu rural en s'appuyant sur des outils actuels et en développant une conscience des enjeux liés au développement durable pour préserver la richesse de ces mêmes territoires.

Les TER en Ardèche

Trois projets de territoires portés par les équipes Ardéchoises ont été retenus au plan national :

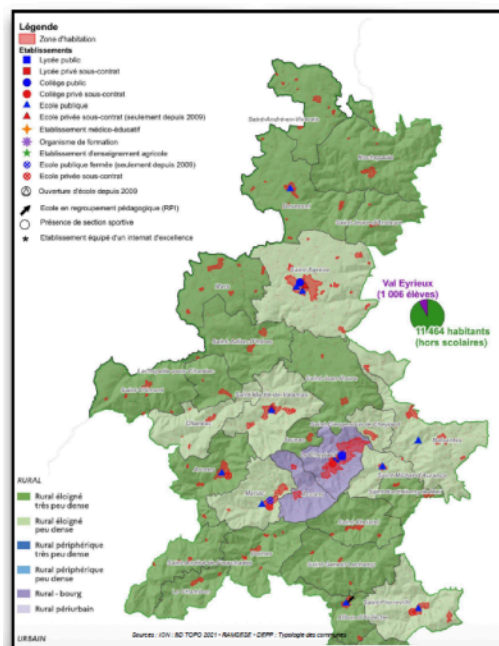
➔ TER Val' Eyrieux (depuis 2024)

La culture artistique et scientifique (rapprocher la culture scientifique et artistique, faire venir la culture dans les écoles, construire des projets de territoire, engager l'ensemble territoire dans une démarche de développement durable - labellisation-, ...)

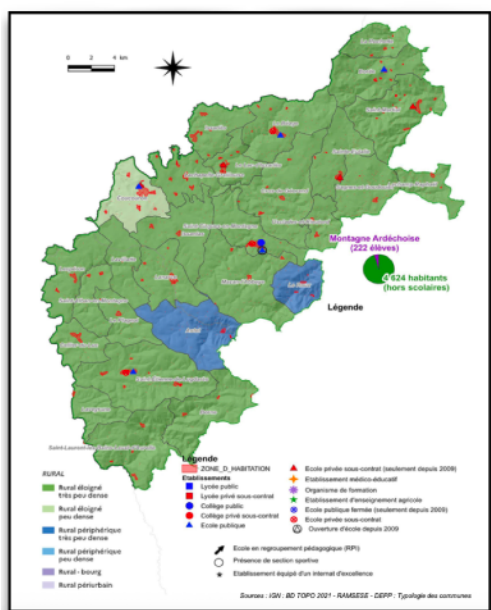
Équité, égalité et numérique (promouvoir les filières existantes, internat d'excellence, sensibiliser à l'égalité filles/garçons, développer l'ENT, ...)

Le bien-être et la santé (renforcer la pratique sportive sur tous les temps de l'enfant et dans différents lieux, faciliter l'accès au soin, accompagner à la parentalité et développer le CLAS sur l'ensemble du territoire, ...)

TER Val' Eyrieux



TER Montagne d'Ardèche



➔ TER Montagne d'Ardèche (depuis 2024)

Actions culturelles et éducation à l'environnement (construire un parcours artistique, faire venir la culture à l'école / collège, former l'esprit scientifique, éduquer au développement durable, ...)

Promotion de la santé et amélioration de la qualité de vie à l'école (travail autour du climat scolaire, éduquer aux médias et à l'information, renforcer l'estime de soi et la gestion des émotions, ...)

Construction d'un parcours d'ambition pour les élèves (accompagner chaque élève dans son parcours scolaire et d'orientation, parentalité, citoyenneté...)

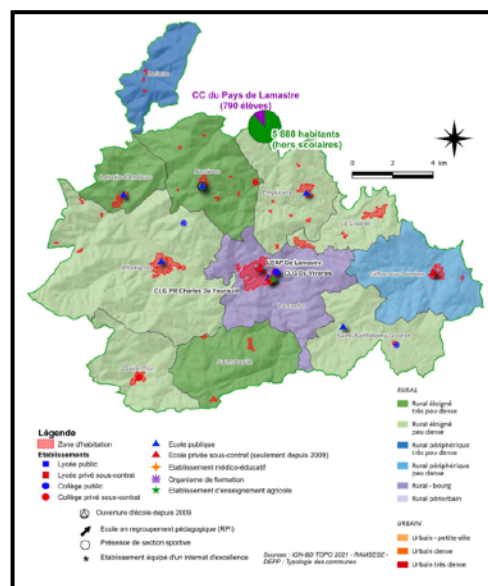
➔ TER Pays de Lamastre (rentrée 2026)

Favoriser une orientation ambitieuse et choisie pour chaque élève en levant les freins liés à l'autocensure et à la mobilité sur l'ensemble du territoire rural du Pays de Lamastre.

Promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes en articulant les parcours de prévention, de soins et les actions physiques et sportives à l'échelle du territoire.

Garantir une culture et une ouverture artistique de qualité, ancrées dans les ressources locales, en structurant et en rendant accessible l'offre culturelle et scientifique tout au long du parcours de l'enfant.

TER Pays de Lamastre



Chapitre 6

Des PROPOSITIONS

d'ÉVOLUTIONS POSSIBLES

du réseau des écoles



Dans le cadre de l'**Observatoire** des **Dynamiques Rurales et Territoriales** **L'avenir des écoles...**

Des **propositions d'évolutions** des **réseaux d'écoles**

La restructuration du réseau des écoles en Ardèche doit répondre à une double exigence : garantir à chaque élève des conditions d'apprentissage solides et adaptées, tout en construisant des organisations territoriales soutenables face à la baisse démographique. Comme cela été évoqué, dans un département marqué par une forte ruralité, l'enjeu n'est pas de réduire l'offre scolaire, mais de la rendre plus lisible, plus robuste et mieux articulée aux bassins de vie.

Les constats sont désormais partagés grâce à l'Observatoire : une part importante des élèves est scolarisée dans de très petites écoles, tandis qu'un nombre limité de pôles concentre une part croissante des effectifs. Cette situation fragilise les petites structures, alourdit la charge des équipes, complique les directions et rend plus difficile la mise en œuvre de projets pédagogiques ambitieux.

Elle appelle donc une stratégie de restructuration progressive, concertée et différenciée selon les territoires.

Principes d'action

Trois principes doivent guider les réflexions puis l'action :

Le premier est celui de la réussite et du bien-être des élèves. Les regroupements doivent permettre des classes plus équilibrées, une diminution des multi-niveaux excessifs, une meilleure continuité des apprentissages et un travail collectif renforcé entre enseignants.

Le deuxième est celui de la cohérence territoriale. Les solutions retenues doivent tenir compte des trajets réels, des habitudes de mobilité, des services existants, des capacités de restauration et des équilibres entre communes.

Le troisième est celui de la progressivité. Les restructurations doivent s'inscrire dans des calendriers réalistes, avec des phases de concertation, de préparation des investissements et d'accompagnement des équipes et des familles.

Typologie des propositions

et réponses possibles

Quatre formats de restructuration seront notamment évoqués dans les solutions possibles. En fonction des situations et des propositions des acteurs du terrain, d'autres solutions pourront bien sûr être envisagées.

➔ Le regroupement d'école d'une même commune sur un seul site avec direction unique
... pour dynamiser les fonctionnements d'équipes, limiter les classes multi-niveaux, éviter parfois l'isolement des enseignants, ou encore pour mieux maîtriser les coûts de fonctionnement d'une commune, etc. Un seul directeur référent pour la commune et pour les familles, une force pour la cohérence du parcours de l'élève.

➔ La direction unique pour des écoles proches d'une même commune
... pour des écoles d'une même commune, en conservant les 2 structures mais sous une seule direction. Ceci permettrait par exemple de mieux coordonner les parcours d'élèves, de dynamiser et coordonner les fonctionnements et les orientations pédagogiques en cohérence avec le parcours des élèves (qui se retrouvent notamment dans le même collège de secteur). Un interlocuteur unique pour les familles et les mairies.

➔ Le RPI concentré ou dispersé
... pour des écoles de 2 ou plusieurs communes, regroupées sur un même site (concentré) ou mutualiser les moyens tout en maintenant plusieurs communes dans un même réseau. Les intérêts sont identiques aux regroupements des écoles d'une même commune ou des directions uniques.

➔ Un « site unique » maternelle-élémentaire
... pour créer une école primaire plus cohérente et plus lisible.



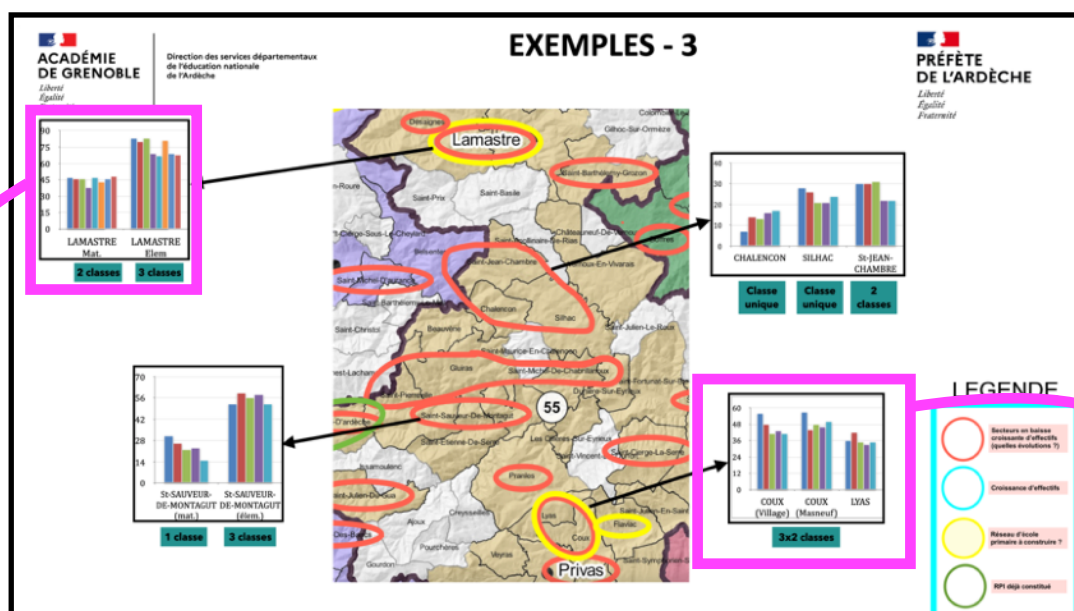
Initiatives territoriales et projets d'avenir

Des secteurs déjà en mouvement !

Suite aux échanges menés dans le cadre de l'observatoire en 2024, *des maires se sont saisis* des éléments échangés, parfois des opportunités de situation et ont souhaité faire évoluer leur réseau d'écoles.

C'est le cas notamment pour les communes de **COUX** et **LYAS** qui se sont organisées en **RPI** ou encore de la commune de **LAMASTRE** qui a souhaité disposer d'une direction unique pour l'école maternelle et élémentaire.

De beaux *projets* à saluer et des *engagements* tenus par chaque partie, au service de la réussite des élèves.



LAMASTRE
Direction unique à la rentrée 2025

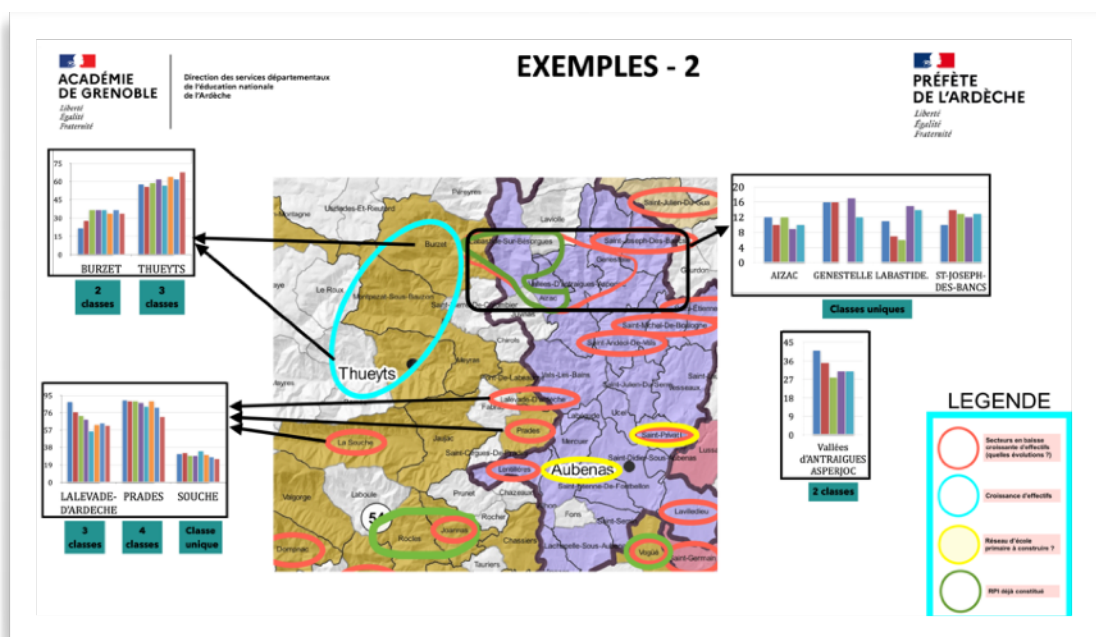
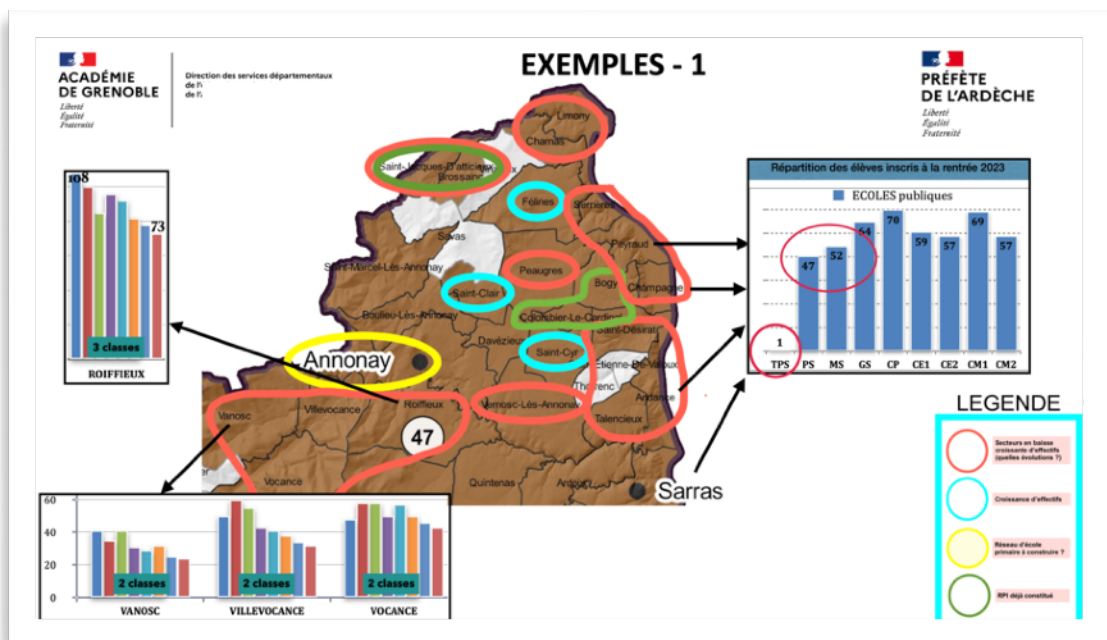
COUX / LYAS
Création d'un RPI
en cohérence avec le bassin de vie des élèves



Un tissu scolaire à repenser dans une optique des réseaux d'écoles

Lors de l'observatoire du 30/05/24, à titre d'exemples, certains secteurs avaient été étudiés plus finement avec une lecture par territoire pour lesquels des réflexions pourraient être menées.

Diapositives présentées à l'observatoire du 30/05/24



Des pistes de réflexion par écoles ou secteurs en ANNEXES

En appui sur les analyses fines présentées dans ce dossier et au cours de chaque réunion de l'observatoire, les propositions ci-après sont à ce stade des pistes de réflexions.

Elles tiennent compte des contextes particuliers, de l'antériorité mais aussi et surtout sur des projections à plusieurs années par secteurs géographiques et/ou bassins de vie.

Ce seront des bases utiles pour les réflexions à venir avec les acteurs de terrain, afin d'anticiper les évolutions futures et l'avenir des écoles en Ardèche.

Annexe 1 : secteur d'AUBIGNAS / ALBA-LA-ROMAINE

Annexe 2 : secteur de MEZILHAC, MARCOLS-LES-EAUX, ALBON-D'ARDECHE et SAINT-PIERREVILLE

Annexe 3 : secteur GLUIRAS, ST-ETIENNE-DE-SERRE, ST-SAUVEUR-DE-MONTAGUT, ST-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX

Annexe 4 : secteur d'EMPURANY, DESAIGNES, LABATIE D'ANDAURE, LAMASTRE, NOZIERES

Annexe 5 : secteur de ST-CIERGE-LA-SERRE, ROMPON, ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN

Annexe 6 : secteur de SAINT-THOME et VALVIGNIÈRES : vers un RPI

Annexe 7 : secteur de ARRAS-SUR-RHONE et VION : vers un RPI

Annexe 8 : secteur de CHAMPAGNE et PEYRAUD : vers un RPI

Annexe 9 : secteur de BANNE et ST-PAUL-LE-JEUNE : vers un RPI

Annexe 10 : secteur BEAUME-DROBBIE (DOMPNAC, MONTSELGUES, BEAUMONT)

Annexe 11 : secteur de MARIAC, LE CHEYLARD, BEAUVÈNE, ST-MICHEL D'AURANCE

Annexe 12 : secteur de SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS, ARCENS

Annexe 13 : secteur de VERNOUX, SILHAC, CHALENCON, ST-JEAN-CHAMBRE

Annexe 14 : LA VALLÉE DE LA VOLANE

Annexe 15 : VALLEE DE LA VOCANCE

Annexe 16 : SAINT JEURE D'AY

Annexe 17 : GROSPIERRES

Annexe 18 : LE TEIL

Annexe 19 : SAINT-AGREVE : vers une cité scolaire

L'accompagnement des collectivités

La dotation d'équipement des territoires ruraux

La dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**) vise à accorder aux collectivités citées à l'article L2334-33 du Code Général des collectivités territoriales (**CGCT**) des subventions pour la réalisation d'investissement, et des projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La commission départementale compétente en matière de **DETR** détermine chaque année les catégories d'opérations prioritaires éligibles à la dotation et fixe les taux minimaux et maximaux de subvention applicable à chacune des catégories.

La dotation de soutien à l'investissement local

Créée et pérennisée afin d'apporter un soutien à l'investissement des collectivités (communes et **EPCI**) en faveur de l'équipement et du développement des territoires, la **DSIL** est destinée à la réalisation d'opérations structurantes et à fort impact sur les territoires et le quotidien des habitants. Les projets qui pourront mobiliser la **DSIL** devront impérativement s'inscrire dans les familles d'opérations relevant des grandes priorités thématiques d'investissement.

La **DSIL** peut également venir en soutien aux projets envisagés dans le cadre de démarches contractuelles (Action Cœur de Ville – Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique – Petite Ville de Demain – Opération de Revitalisation de Territoire), sous réserve de leur conformité aux critères qui déterminent les contrats.

Sont éligibles à la **DSIL**, toutes les communes et tous les **EPCI** à fiscalité propre.

Le Fond vert

Il est destiné à financer les projets des collectivités territoriales et de leurs partenaires privés comme publics dans trois domaines :

◆ *performance environnementale : pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, le tri à la source et la valorisation énergétique des biodéchets, la modernisation de l'éclairage public ;*

◆ *adaptation du territoire au changement climatique : pour renaturer les villes et villages afin de lutter contre les îlots de chaleur et prévenir les risques naturels en métropole comme en outre-mer (feux de forêt, inondations, risque cyclonique, etc.) ; pour soutenir des projets de sobriété en matière de mobilité (accompagnement à la mise en place des ZFE-mobilités, au développement du covoiturage, etc.) et en matière foncière (recyclage des friches, etc.).*

D'autres aides financières peuvent éventuellement être apportées par la Région AURA et le Conseil départemental de l'Ardèche.

Réseau scolaire et soutien financier

Dans le cadre de la réflexion engagée pour l'avenir du réseau scolaire, une priorité sera donnée aux projets fédérant les communes, favorisant le maintien en proximité de l'école publique avec une perspective démographique positive.

Il est rappelé que les projets de R.P.I. notamment regroupés favorisent le maintien d'un accueil scolaire de proximité et un effectif suffisant afin que la structure pédagogique soit constituée de plusieurs enseignants (au-delà de 3).

L'équipe départementale

De l'Education nationale

pour accompagner toutes les initiatives, les réflexions et les projets

Les inspecteurs de circonscription en Ardèche (2025-2026)

Les interlocuteurs de proximité pour les Maires

